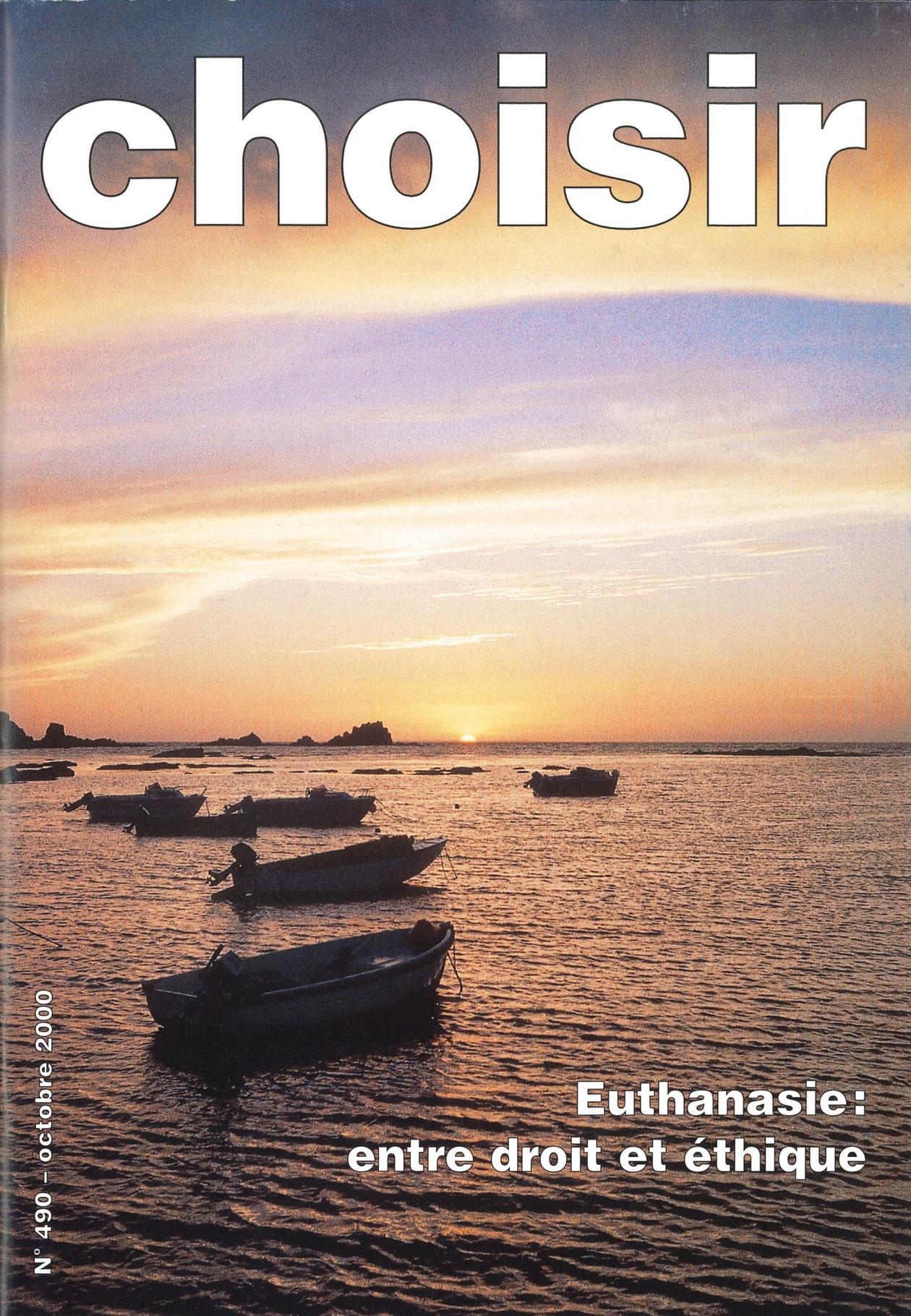


choisir

A photograph of a sunset over the ocean. The sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow across the sky and water. Several small, dark boats are scattered across the water in the foreground and middle ground. The sky is filled with soft, wispy clouds, and the water reflects the light from the sun.

N° 490 - octobre 2000

**Euthanasie:
entre droit et éthique**

choisir revue mensuelle

Revue de pères jésuites

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 CAROUGE (Genève)
Administration et abonnements :
tél. 022/827.46.76
administration@choisir.ch
Rédaction :
tél. 022/827.46.75
fax 022/827.46.70
redaction@choisir.ch
Internet : www.choisir.ch

Directeur

Albert Longchamp s.j.

Rédaction

Pierre Emonet s.j., réd. en chef
Lucienne Bittar, rédactrice
Jacqueline Huppi, secrétaire

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.
Joseph Hug s.j.
Jean-Bernard Livio s.j.

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue de la Lombardie 4
1950 Sion
tél. 027/322.14.60

Bibliothèque

Axelle Dos Ghali

Documentation

Marie-Thérèse Bouchardy

Promotion

Robert Decrey

Administration

Geneviève Rosset-Joye

Abonnements

1 an: FS 80.–
Etudiants, apprentis, AVS :
FS 55.–
CCP: 12-413-1 «Choisir»
Pour l'étranger :
FS 85.– Par avion : FS 90.–
€ : 53.– Par avion : € 55.–

Prix au numéro : FS 8.–

En vente dans les
librairies Payot

Choisir = ISSN 0009-4994

Editorial

2 **Exclure pour sauver** *par Pierre Emonet*

4 **Actuel**

Spiritualité

8 **L'art du lâcher prise** *par Pierre Stutz*

Eglise

9 **Autonomie, soumission, la voie étroite de l'Eglise**

par Jean-Blaise Fellay

13 **Don Lorenzo Milani** *par Alessandra Lukinovich*

Société

18 **Euthanasie : une éthique de la transgression**

par Denis Müller

Philosophie

23 **L'Etat se meurt, vive les juges** *par Robert Roth*

Libres propos

28 **L'accès au sacerdoce ministériel**

par Marie-Rose Genoud

31 **Dominus Jesus**

par Jean-Robert Gnaegi et Pierre Delacoste

Cinéma

32 **Du mot à l'image** *par Guy-Th. Bedouelle*

Lettres

35 **Les paradis de Charles-Albert Cingria** *par Gérard Joulidé*

Livres ouverts

37 **Il fut une visite de Dieu** *par Jean Nicod*

38 **Récits d'un Evangile** *par Thierry Schelling*

43 **Livres reçus**

Chronique

44 **Quelques rêves** *par Georges Haldas*

ILLUSTRATIONS

Couverture : Pierre Emonet, Portivy (Bretagne)
p. 7 : J.J.K. photo ; p. 25 : Cork ; p. 29 : P. Williams/WCC ;
p. 33 : Filmcooperative Zürich ; p. 39 : Bob Fitch.

Les titres et intertitres sont de la rédaction

Exclure pour sauver

Il doit tout de même être possible d'affirmer avec force ses propres convictions sans pour autant discréditer celles des autres. L'expérience montre que l'exercice n'est pas si aisé. Plus une vérité ou une institution touche le destin éternel de l'homme, plus elle devient un absolu dont la sauvegarde justifie l'intolérance, parfois même le fanatisme. Ainsi en vient-on à confondre le but et le moyen, Dieu et le chemin qui mène vers lui, l'éternité et le pèlerinage terrestre. En parlant de façon péremptoire et exclusive de l'Eglise, la déclaration *Dominus Jesus*¹ semble semer la même confusion. Faut-il s'en étonner, alors que les disciples de Jésus eux-mêmes n'ont pas échappé à la tentation. Confondant étroitesse d'esprit et fidélité, ils condamnaient au feu du ciel ceux qui refusaient de recevoir leur maître et interdisaient à un brave homme de faire du bien sous prétexte *qu'il n'est pas des nôtres* (Lc 9,49-56). Leur estime du Seigneur était telle, qu'ils pensaient en avoir l'exclusivité, oubliant que Dieu ne se laisse pas saisir. D'ordinaire, un tel comportement est à mettre au compte de la naïveté. Lorsque, comme une menace, il émane d'une autorité ou d'une personne de pouvoir, il relève de l'arrogance.

Il est normal, pour un catholique, de reconnaître dans son Eglise le bon chemin vers le Christ. C'est elle qui lui permet de mettre ses pas dans les siens ; d'elle il reçoit l'Evangile et la force des sacrements ; par elle il rencontre d'autres croyants dont la communauté rend possible la fidélité. L'Eglise lui est comme l'eau au poisson, l'indispensable biotope de sa rencontre avec le Christ. Dès lors personne ne s'étonnera de la force avec laquelle il dit son attachement. Il en va de même pour n'importe quel croyant. Chacun tient à son chemin d'éternité avec d'autant plus d'énergie qu'il y joue le sens de sa vie et de sa mort. A tous ceux qui seraient tentés de l'oublier, le concile Vatican II a rappelé que cette conviction intime et éminemment personnelle doit être respectée comme un reflet de la présence divine au cœur de l'homme. *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité* (1 Tm 2,4).

Reconnaissant que le Christ est actif aussi en dehors des frontières visibles du catholicisme, le concile avait renoncé à identifier de façon exclusive l'Eglise du Christ avec l'Eglise catholique. D'autres Eglises et communautés portent au monde la Parole de Dieu, la vie de la grâce, la foi, l'espérance, l'amour et d'autres dons de l'Esprit. Chacune est médiatrice du don de Dieu. Aucune n'est à elle seule le Christ. Leur variété témoigne de la fécondité de l'Esprit, qui, à travers les différences culturelles et les vicissitudes de l'histoire, conduit l'humanité toujours plus avant, vers ce point unique où le Christ sera tout en tous. Aussi, depuis le concile, on ne parle plus de l'unité de l'Eglise en termes de retour au bercail, mais comme d'une marche en avant, vers le Christ total. L'Eglise catholique, elle aussi, est en route vers ce moment de plénitude.² Là où elle est fidèle, le Christ est présent, mais jamais définitivement, puisque entre elle et lui il y a un espace, celui de sa propre faiblesse, pour laquelle le pape Jean Paul II a demandé pardon.

Dès lors, les relations entre les Eglises et les religions ne peuvent plus se dérouler sur fond de polémique comme aux tristes heures de l'apologétique. Il s'agit moins de savoir qui a raison contre l'autre que de porter au monde le témoignage de l'Évangile. Au terme d'un long discernement, le concile a édité un code de comportement. Le dialogue, la reconnaissance des valeurs communes, la bienveillance, l'accent mis sur ce qui réunit, le bon sens qui comprend qu'il y a des vérités plus ou moins importantes pour la foi sont le chemin de l'unité.

Depuis trente ans ces principes ont soutenu la vie de nos Eglises et fécondé leur marche vers l'unité. La lecture commune de la Parole de Dieu, l'approfondissement du message du Christ par la prière et la méditation, la réflexion théologique, le service des pauvres leur ont fait parcourir un bon bout de chemin. En Suisse, on se souvient du Synode 72, de la création de l'Atelier œcuménique de théologie, des centres œcuméniques de catéchèse, des semaines de prière, des actions de carême, des prises de positions communes sur certains problèmes politiques concernant la famille, les étrangers, les réfugiés et, tout récemment, de l'AD 2000. Les méfiances ont été évacuées au profit d'une nouvelle conscience de l'appartenance au Christ. Laborieusement, le souhait du Seigneur se réalise : *pour que le monde croie que tu m'as envoyé* (Jn 17,21). Face à une humanité qui cherche anxieusement un souffle spirituel, et qui, désespérant des Eglises, se tourne vers les sectes et les mouvements ésotériques, les chrétiens progressent dans la réponse commune. Devraient-ils maintenant douter de cette vie nouvelle qui les anime et les réjouit ? Ils auraient tort de laisser briser leur élan par des propos maladroits qui, à les écouter, les ramèneraient quarante ans en arrière, au mépris de tout ce qui s'est vécu depuis lors.

Quand l'autoritarisme remplace le dialogue, comment ne pas y voir un aveu de faiblesse ? L'exclusion devient alors le recours suprême pour sauver une identité menacée par le dynamisme de l'Esprit. Un vocabulaire de contrainte signale aux disciples le chemin à suivre. *Il faut, il ne faut pas, on doit, on ne doit pas, on peut, on ne peut pas, il est permis, il n'est pas permis*, autant de cris autoritaires à longueur de pages qui transforment le message du Christ en un joug insupportable. Dépaysé, le chrétien n'y retrouve pas celui qui lui promettait le *soulagement de son âme* (Mt 11,29). Blessées, les Eglises se sentent humiliées et les non-chrétiens en recherche d'expérience spirituelle se détournent d'une institution qui met sa force dans la loi. A peine sortie d'une célébration où elle a demandé pardon pour le passé, faudra-t-il que notre Eglise catholique retourne à confesse pour se faire pardonner le présent ?

Pierre Emonet

PS : Aux lecteurs déconcertés par l'apologétique du cardinal Ratzinger, je conseille la lecture du petit livre récemment réédité de **Madeleine Delbrêl**, *Missionnaires sans bateau, Les racines de la mission*, Socomed Médiation, Saint Maur 2000, 120 p.

¹ Déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi, sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Eglise, publiée le 5 septembre 2000.

² Cf. **Roberto Tucci**, *Mouvement œcuménique, COE et Eglise catholique*, in «Documentation catholique» (1968) 1477-1489 ; **Cardinal Willebrands**, in «Documentation Catholique» 1(1988) 35-41.

Écritures saintes et femmes

Info La commission Justice et Paix et la Commission pastorale de la Conférence des évêques catholiques d'Irlande proposent que certains passages des Écritures saintes ne soient plus repris dans le nouveau Lectionnaire actuellement en élaboration à Rome. Il s'agit de sept passages du Nouveau Testament qui *donnent une impression négative à l'égard des femmes* : Col 3,18 ; 1 P 3,1-6 ; Tt 2,4-5 ; Ep 5,22-24 ; 1 Co 11,3-16 ; 1 Co 14,33-35 et 1Tm 2,11-15. Des formules comme *la femme doit être soumise à l'homme* ne devraient plus être utilisées à la messe et si on devait les citer dans d'autres circonstances, elles devraient absolument

être commentées à la lumière des enseignements actuels de l'Eglise. Ces recommandations sont contenues dans le document *Violence domestique*. On peut y lire que l'Eglise porte une part de responsabilité quant à ce type de violence, ayant oublié dans le passé d'insister sur le fait que, dans le mariage, la soumission des époux devait être mutuelle.

Les évêques américains ont réagi favorablement à ce document. Comme l'a affirmé James Moroney, directeur exécutif du Secrétariat pour la liturgie de la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis, ils partagent cette préoccupation depuis dix ans déjà.

Travail des femmes

Info Le Synode suisse des femmes est un mouvement qui exprime ses préoccupations d'ordre féministe et théologique au sein même de l'Eglise, de l'Etat et de l'économie. Il s'appuie sur la spiritualité pour développer des actions politiques dans la perspective des femmes. Le 2^e Synode suisse des femmes aura lieu à Bienne, le 28 octobre, sur le thème *Le travail dans tous ses états*. La notion de *travail* englobe les activités rémunérées mais aussi celles qui ne le sont pas et qui sont exercées par les femmes au profit des institutions sociales,

au sein du foyer et dans leur communauté. Selon l'Office fédéral de la statistique, le travail non-rémunéré fourni par les femmes en Suisse correspond à une valeur de 215 milliards de francs. Un changement de perspective est donc nécessaire pour mieux analyser et répartir le travail dans la société et dans l'Eglise et pour mettre en lumière les compétences des femmes.

Pour plus de renseignements : Bureau des femmes de l'Eglise catholique, CP 1111, 2501 Bienne, ☎ 032 329 50 83 ; www.kirchen.ch/frauensynode.

La menace fondamentaliste

Info *Le fondamentalisme politique et religieux connaît une nouvelle croissance et est une des menaces les plus sérieuses pour la démocratie et le dévelop-*

pement de l'être humain. L'évêque luthérien d'Oslo Gunnar Staalsett a émis cet avertissement à l'occasion du Festival de la paix d'Augsbourg (Allemagne), liant ce phéno-

mène à la mondialisation. *Ce sont très souvent des facteurs ethniques, sociaux et culturels qui sous-tendent un conflit, et non des facteurs religieux mais, comme porteur d'identité et de culture, la religion a la capacité étonnante de donner force aux conflits.* Le fondamentalisme est la première et la principale forme d'intolérance. Il développe

l'idée que «ma» version de la foi et de la religion est la seule vérité à tous les égards. Et de préconiser le dialogue œcuménique et interreligieux ainsi que la formation des politiciens, des diplomates et des bureaucrates afin qu'ils puissent s'adapter à cette situation nouvelle dans laquelle les religions jouent un rôle important.

Texte inédit de Levinas

Info Pour la première fois, *Judaïsme et christianisme*, un texte de Emmanuel Levinas, a été publié, en italien, par Jaca Book. Le philosophe y raconte son cheminement personnel par rapport au christianisme et sa compréhension de la relation entre ces deux religions dans leur positivité, *en d'autres termes dans leur possibilité de dialogue et de symbiose.* Il y évoque aussi le thème de la Shoah, un crime commis par des gens qui avaient tous reçus le baptême catholique ou

protestant. Mais c'est aussi à cette époque *que j'ai découvert ce que vous appelez la charité et la miséricorde. Partout où il y avait une soutane noire, il y avait un refuge. (...) Ce qui importe ce n'est pas la foi mais le «faire».* «Faire» implique certes un comportement moral mais aussi le rite. *Mais y a-t-il une différence entre «croire» et «faire» ? Que signifie «croire» ? De quoi la foi est-elle faite ? ... Bien agir, c'est croire.* (A propos de Levinas, cf. **choisir** n° 489, septembre 2000, pp. 22-27).

Remous à l'archevêché de Lima

Info Les préoccupations suscitées par la nomination en janvier 1999 de Mgr Luis Cipriani, leader de l'Opus Dei, comme archevêque de Lima, semblent se confirmer. Nombre de catholiques et d'évangéliques s'inquiètent des méthodes de l'archevêque, politiquement proche du gouvernement. La revue *Idee* a publié une lettre de Mgr Cipriani adressée au provincial des Pères comboniens au Pérou, Conrado Franco. Elle révèle les menaces par lesquelles l'archevêque a obtenu que le directeur de la revue *Misión Sin Fronteras*, le Père Castillo, soit écarté de son poste.

Misión Sin Fronteras avait publié un article sur les manifestations contre Fujimori, qui s'étaient produites dans la ville d'Iquitos, en Amazonie, à la veille des élections présidentielles, et d'autres écrits qui, selon l'archevêque, ne reflètent pas l'esprit qui convient à une revue religieuse missionnaire : *Faute d'un changement clair et immédiat, je me verrai dans l'obligation d'informer du cas les autorités supérieures.* D'autres cas de limogeages ou éloignements de personnes d'Eglises dont les discours étaient critiques à l'encontre du gouvernement ont encore été signalés par *Idee*.

Soutien aux migrants

Info Les Eglises canadiennes font campagne pour la ratification par le Canada de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Une nécessité aujourd'hui, la mondialisation accélérée du marché risquant de fragiliser la position des travailleurs. Si l'Eglise défend le droit humain à l'émigration, elle n'encourage pas sa pratique, rap-

pellent néanmoins les évêques. Et de citer le représentant du Saint-Siège à l'Assemblée générale des Nations Unies de décembre 1990, au moment de la ratification de la Convention internationale sur les droits des migrants : *Il ne semble pas moins important d'insister sur le droit de ne pas émigrer, sur le droit d'avoir un accès égal à des conditions de vie décente et sur le droit de pouvoir élever sa famille avec dignité dans son pays d'origine.*

Pauvreté et médias

Info Les journalistes en Suisse évoquent rarement la question de la pauvreté. Lorsqu'ils le font, c'est en lien avec le financement de la prévoyance et de l'aide sociale. Ils donnent rarement la parole aux pauvres et ne sont pas convaincus de la nécessité d'entreprendre quoi que ce soit contre la pauvreté. Telles sont les premières conclusions d'une étude de l'Université de Zurich, mandatée par

la société Solidarnetz, sur la perception en Suisse de la pauvreté au sein du public. La reprise économique a réduit à la portion congrue l'espace rédactionnel réservé à la pauvreté, explique le prêtre dominicain René Aebischer, membre du comité de Solidarnetz. Ainsi, du premier janvier 1999 au 31 juillet 2000, seuls 260 extraits de presse parlaient de la pauvreté en Suisse alémanique.

Démilitariser le Timor

Info A l'occasion de son assemblée générale du 9 septembre, à Lausanne, Pax Christi Suisse a réclamé le désarmement immédiat des unités paramilitaires anti-indépendantistes au Timor-Ouest et l'accession complète de Timor-Est à l'indépendance. En septembre de l'an passé, des unités armées pro-indonésiennes avaient réagi par la force à la volonté d'indépendance exprimée par la population timoraise lors d'une consultation. S'en était suivi l'exode forcé de centaines de milliers de Timorais vers la partie occidentale

de l'île. L'intervention de la communauté internationale - notamment l'installation des forces onusiennes (UNTAET) - a permis d'engager le pays dans un long processus de reconstruction matérielle et morale. Cependant, les violences des forces armées et des unités paramilitaires à l'égard des réfugiés dans le Timor-Ouest n'ont pas totalement cessées, ni les incursions à Timor-Est. Pax Christi Suisse a demandé au gouvernement indonésien de désarmer et de démanteler définitivement les unités paramilitaires, où qu'elles se trouvent,

et de faire cesser les intimidations et la désinformation de la part des paramilitaires dans les camps de réfugiés.

Le mouvement catholique international pour la paix a demandé encore l'arrestation et le jugement des responsables politiques et militaires des massacres de 1999 et de toutes les violations des droits de l'homme commises à Timor-Est depuis l'occupation

en 1975. L'ancienne colonie portugaise comptait à l'époque près de 700 000 habitants, majoritairement catholiques ; en 1978, près d'un tiers d'entre eux avaient disparus, massacrés. Il reviendrait à la communauté internationale de créer un tribunal international permettant le jugement des responsables de ces crimes, en cas de non collaboration de l'Indonésie.

Mines antipersonnel

Info Un an après l'entrée en vigueur du Traité d'Ottawa - qui interdit totalement la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi des mines antipersonnel et qui demande leur destruction - presque tout reste à faire.

Des millions de ces engins de mort infestent encore 70 pays du monde, comme cela a été rappelé durant la deuxième réunion des 138 Etats signataires de la convention d'Ottawa. Lorsqu'ils survivent, les blessés victimes de l'explosion d'une mine nécessitent de multiples interventions chirurgicales et une longue période de rééducation. Or la plupart des accidents dus aux mines se produisent dans des pays ne bénéficiant pas de bonnes infrastructures hospitalières. De nombreux blessés ne reçoivent donc pas les soins requis.

Outre les soins à dispenser à ces victimes, l'une des urgences est le déminage. La Fédération suisse de déminage est une association à but humanitaire qui se concentre sur le soutien, l'organisation et la supervision d'opérations sur le terrain. Plusieurs de ses programmes ont pour cadre les territoires de l'ex-Yougoslavie. Elle va, par exemple, lancer une opération de sensibilisation aux mines destinée aux enfants de Bosnie-Herzégovine. *La cible à plus grand risque reste l'enfant parce qu'il est difficile pour lui de résister à*



Des vies brisées. «Ligne rouge» à Genève.

l'attrait de l'inconnu et de comprendre que son champ de football préféré est devenu un endroit potentiellement mortel...

L'art du lâcher prise

J'adore le temps de l'automne. J'aime la fête des vendanges, les couleurs intenses des arbres des forêts et les récoltes dans le jardin. Ce sont pour moi des moments forts d'émerveillement et d'action de grâces pour les fruits de la création. En même temps, je découvre dans ma saison préférée que la vie et la mort sont aussi proches l'une de l'autre que les rires et les larmes. Dans cette réalité, je découvre l'art du lâcher prise.

Ce sont surtout les mystiques Jean Tauler et Maître Eckhart qui m'inspirent à approfondir cette dimension religieuse de la vie. Ils m'apprennent qu'avant de pouvoir lâcher quelque chose, il faut se laisser toucher par les joies et les peines de la vie car la vraie sérénité n'est pas synonyme d'indifférence. Maître Eckhart écrit : *Regarde-toi toi-même et là où tu te découvres, détache-toi de toi-même ; c'est la meilleure des choses.*

Cette pensée me fascine et m'aide à me découvrir tous les jours un peu plus ; à accueillir mes dons et à les faire grandir pour le bien de la communauté et, en même temps, à accepter mes limites et défauts et à y voir des occasions de mûrir et de découvrir Dieu en toutes choses. Comme dit sainte Thérèse d'Avila : *Il n'y pas de connaissance de Dieu sans connaissance de soi !* L'automne nous rappelle donc que pour vivre heureux et porter des fruits, il faut découvrir sa part d'engagement dans le monde, sa vocation. Cependant, Maître Eckhart dit aussi : Ne

tourne pas autour de toi, vis tous les jours le lâcher prise ; sens ce qui te fait du bien, sens tes déceptions, accepte les compliments qui te sont faits, ne cache pas tes fautes et, en tout cela, vis le lâcher prise.

Aussi ma méditation du soir consiste à me réjouir, corps et âme, de tous les bienfaits de la journée, puis à les lâcher, car ils ne sont finalement pas dus à mon mérite mais toujours le don du Christ. Je m'arrête aussi sur ce que j'aurais souhaité qui soit différent dans ma journée, sur mes déceptions, et j'essaie de les lâcher, tout en sachant que seul Dieu peut transformer mes peines en source de développement personnel.

Jouir de l'automne, y découvrir l'art du lâcher prise est quelque chose d'essentiel et ce qui est essentiel est toujours un cadeau. C'est pourquoi je prie d'après le Psaume 49,7 :

*Nous comptons sur notre fortune,
nous nous vantons de notre richesse*

Nous passons à côté de l'essentiel.

Jouir de la vie
mais ne pas s'y attacher,
devenir instigateur du partage.

Toi, Dieu,
enseigne-nous l'art du lâcher prise.

Pierre Stutz

Autonomie, soumission, la voie étroite de l'Eglise

par Jean-Blaise FELLAY s.j., Fribourg

Ouvrage solide, rédigé par des professionnels (archivistes, professeurs d'histoire religieuse et d'histoire nationale pour la plupart), «L'Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques»¹ est le fruit d'un colloque organisé en Italie à la Villa Cagnola. Le nombre important d'auteurs laïques donne une orientation particulière à cette étude. Plus qu'une vision de la théologie et de la spiritualité, voire une description de la religion populaire, c'est un historique du rapport entre les institutions ecclésiastiques et les institutions politiques qui est présenté. S'il est partial, cet angle de vue s'avère particulièrement fructueux en ce qui concerne la Suisse car, au travers de ces pages, on saisit beaucoup mieux les liens entre religion et politique dans ce pays, surtout à propos de deux épisodes majeurs : la Réforme protestante au XVI^e siècle et le Kulturkampf au XIX^e siècle. En ce sens, cette étude ouvre la porte à une approche nouvelle et suggestive non seulement de l'histoire du catholicisme mais aussi de l'histoire générale de la Suisse.²

Restons-en à ces deux points. Le premier a trait aux origines de la Réforme protestante en Suisse. La contribution de Nicolas Morard, ancien archiviste fribourgeois, montre combien les structures ecclésiastiques étaient peu opérantes à la fin du Moyen Age.³ A l'encontre de ce que l'on pense souvent, la hiérarchie ecclésiastique possédait un pouvoir très réduit aux XIV^e et XV^e siècles. Le pape nommait un nombre restreint d'évêques et les évêques nommaient peu de curés. D'une part, le chapitre cathédrale possédait un très grand pouvoir - à Genève, par exemple, il nommait près de la moitié des curés du diocèse. Ensuite, l'évêque ne choisissait pas les curés, c'était le patron de la paroisse, en général un seigneur local, qui le proposait ; il revenait à l'évêque de l'ordonner.

Cette coutume va avoir des conséquences importantes en Suisse alémanique lors du Grand schisme. Cette division de l'Occident entre plusieurs papes naît en 1378, au moment où Robert, dernier comte de Genève, devient pontife à Avignon sous le nom de Clément VII. Chaque groupe d'Etats va alors prendre parti, qui pour le pape de Rome, qui pour le pape d'Avignon, qui encore pour un troisième candidat dit de conciliation, en fonction d'intérêts ou de jeux d'alliances fort complexes, qui recourent d'ailleurs des clivages économiques et sociaux.

En Suisse, il suffit que les nobles prennent le parti d'Avignon pour que les villes et les communautés se rapprochent de Rome. Dans le nord du pays, la puissante famille des Habsbourg détient un grand nombre de patronages de paroisses. Quand,

pour diverses raisons, Frédéric d'Autriche, un Habsbourg, soutient Jean XXIII (pas celui du concile Vatican II, mais l'antipape du XV^e siècle !), l'empereur Sigismond, avec lequel il est en conflit, le met au ban de l'Empire. Les Confédérés, pour une fois bons sujets de l'empereur (ils ne vont pas laisser passer une si belle occasion de réduire le pouvoir habsbourgeois !), s'emparent aussitôt des droits de patronage, avec la bénédiction impériale.

Le résultat, c'est que le pouvoir communal dans les villes, comme à Zurich, mais aussi dans les campagnes, prend l'habitude de désigner les curés et se met à exercer un pouvoir décisif dans la nomination des évêques, car les papes, en concurrence, multiplient les concessions aux pouvoirs locaux.

Faiblesse de la hiérarchie

Ainsi, quand au XVI^e siècle Zwingli remet pratiquement tous les droits aux magistrats dans la direction de l'Eglise, il ne fait que théologiser une pratique déjà séculaire. *On est en droit de se demander si les Suisses, dès 1400, n'ont pas été tentés, grisés qu'ils étaient par leurs victoires, d'hypostasier la réalité communale, au point de penser, avant que ne l'écrive Zwingli, que «la cité chrétienne n'est rien de plus que l'Eglise chrétienne» et «qu'un homme chrétien n'est rien de plus qu'un bon et loyal citoyen» ?*

La foudroyante ascension politique et militaire des Confédérés entre 1415 et 1474 se double ainsi d'une emprise des communautés de droit public sur les structures ecclésiastiques. A la veille de la Réforme en Suisse, on assiste à l'intervention *consciente et voulue des chefs et des conseils laïques dans des sphères aussi diverses que la collation des bénéfices à tous les degrés et le choix des desservants ; d'une intervention, aussi, précautionneuse et*

tatillonne, dans les disciplines conventuelles et la morale des prêtres, dans la gestion des patrimoines religieux, ceux des monastères comme des paroisses et des fondations pieuses. En un mot, on peut parler d'une sorte de pré-Joséphisme, dont l'instrument ne serait pas le souverain, despote éclairé des lumières, mais la «commune»...⁴

Comme, de surcroît, les autorités suppriment les dîmes, les desservants de paroisse ont de la peine à nouer les deux bouts. D'abord, la plupart des curés n'habitent pas dans leur paroisse ; appartenant à des familles aisées, ils vivent dans les bourgs et payent ceux qui exercent le service pastoral concret d'une partie de ces revenus. Ces derniers connaissent ainsi une grande précarité financière mais aussi professionnelle car, dans certaines paroisses, ils sont soumis à réélection chaque année. C'est d'ailleurs également le statut des maîtres d'école. Cela ne favorise pas la stabilité du corps professoral car les enseignants sont toujours à la recherche de postes plus sûrs et mieux rétribués. Il ne semble pas en être de même pour les prêtres, mais ils doivent être attentifs à leurs prestations et à leur façon de vivre, sinon les voilà mis à la porte.⁵ De toute façon, ils doivent allégeance au pouvoir local.

Curés absents, desservants prolétarisés, évêques sans pouvoir, papes controversés, on ne peut pas dire que la hiérarchie cléricale soit triomphante en Suisse à l'époque du Grand schisme. Cette faiblesse ne contribue en tout cas pas à son prestige, d'autant plus que le pouvoir communal, qui s'est affirmé face à la noblesse, ne va pas lâcher facilement son os face à l'Eglise. Surtout quand des théologiens comme Luther ou Zwingli leur apportent une caution religieuse (Calvin, lui, sera plus soucieux de l'autonomie ecclésiastique).

Par rapport à une telle situation, le concile de Trente prend la direction opposée : affirmation du pouvoir épiscopal et

papal, devoir de résidence pour évêques et curés, autonomie du pouvoir ecclésiastique par rapport au pouvoir civil. Cahin-caha, au travers de beaucoup de temps et d'aléas, l'Eglise catholique est parvenue à assurer de plus en plus son pouvoir décisionnel.

Aujourd'hui, le pape de Rome nomme les évêques avec une liberté qu'il ne possédait pas au Moyen Age, les évêques effectuent des nominations pastorales comme aucun prince-évêque de la Renaissance ne l'aurait rêvé, et il a fallu, après le concile Vatican II, mettre une limite à la durée de mandat des curés car il n'était pas rare de voir certains ecclésiastiques demeurer trente ans ou plus à la tête d'une communauté. Ce qui aurait paru unimaginable aux pauvres vicaires du temps des Guerres de Bourgogne, dont l'engagement ne dépassait parfois pas six mois. Comme quoi, chaque époque connaît son type de problème !

Victoire à la Pyrrhus

On peut considérer cette autonomie de l'Eglise comme un grand progrès, entraînant, ipso facto, une amélioration de la situation. Eh bien, ce n'est pas si simple. On peut le constater en considérant la deuxième crise grave, apparue au XIX^e siècle, celle qui tourne autour du *Sonderbund* et du *Kulturkampf*. Jusqu'à quel point n'est-elle pas le fruit de cette «réussite» de l'Eglise tridentine ?

Résumons. L'Eglise de la fin du Moyen Age est trop engoncée dans le système féodal et nobiliaire pour assurer sainement son autonomie. Elle tombe ensuite, dans une grande partie de la Suisse, sous la coupe du pouvoir communal. Mais quand au XIX^e siècle des politiciens radicaux comme Augustin Keller en Argovie ou Antoine Carteret à Genève exproprient les communautés religieuses, veulent déterminer le mode d'élection des curés et réclament d'eux un serment de fidélité qui les trans-

forme en fonctionnaires, ils provoquent un refus très clair du clergé et du peuple unis pour une fois. Au point de susciter un véritable schisme.

C'est qu'entre-temps la Révolution française et la perte des Etats pontificaux avaient, contre le gré de la hiérarchie le plus souvent, cimenté les droits de l'Eglise face à l'Etat. La séparation en 1907 de l'Eglise et de l'Etat à Genève est, en fait, une victoire des catholiques face à la prétention radicale - et parfois protestante - de les assujettir. Cependant cette victoire est, selon le mot de l'historien Emile Poulat, une victoire à la Pyrrhus. Car la papauté de Pie IX, qui a mené avec un culot incroyable le combat frontal contre l'Etat bourgeois et la pensée libérale moderne, l'a payé chèrement.

Organisée en société complète, *societas perfecta* comme elle se définissait elle-même, l'Eglise s'est, par là même, retrouvée séparée de la société générale. Elle s'est instituée en contre-société, avec une réussite remarquable à bien des égards, mais en tant que société séparée, elle a perdu sa dimension d'universalité et donc de catholicité. Le «ghetto catholique», a pu dire Urs Altermatt à propos des Confédérés centrés sur eux-mêmes depuis la défaite du *Sonderbund*. L'Eglise avait réussi à préserver son indépendance mais elle l'avait payé au prix d'une coupure avec la société civile et d'une incapacité de l'influencer en profondeur.

Les Eglises réformées avaient évolué en sens inverse. A Genève comme à Zurich, on avait dressé ces Eglises-Etats dont rêvaient les Réformateurs. Et les magistrats, tant qu'ils ont été chrétiens, avaient, en règle générale, bien répondu à la confiance que les hommes d'Eglise leur avaient accordée. La situation s'est dégradée avec la montée de la sécularisation.

Qu'elle est aujourd'hui le statut d'une «Eglise nationale», qui est, en fait, une Eglise cantonale, devenue parfois minoritaire du fait des brassages de population et

du pluralisme religieux ? La progressive laïcisation de l'Etat et sa neutralité religieuse atteignent de plein fouet des communautés qui avaient tout attendu de lui. Les Eglises libres ou les sectes, qui ont toujours dû se passer du bras séculier, ou même composer avec son hostilité, sont mieux préparées à une telle situation.

«Complexe antiromain»

Le catholicisme a pu, lui, compter sur sa dimension internationale. *Que le provincialisme catholique, dans son opposition à l'Etat national bourgeois et libéral, se soit appuyé maintes fois sur l'aide morale de l'internationalisme romain, voilà ce qui rend l'histoire du catholicisme suisse si complexe et, pour de nombreux patriotes de l'Etat fédéral, longtemps si suspecte*, écrit Altermatt.

Faut-il voir dans le «complexe antiromain», si vif actuellement en Suisse, la prolongation de la «volonté viscérale» de démocratie et d'autonomie locale dont faisaient preuve les vieux Confédérés face aux Habsbourg et à la hiérarchie ecclésiastique ? Est-ce au contraire une réaction par rapport à l'ultramontanisme extrême que montrait le catholicisme suisse lors de la crise du Sonderbund ?

Philippe Chenaux penche plutôt pour la seconde hypothèse : *C'est à ces lendemains désenchantés du «Kulturkampf», où il fallait bien s'inventer une stratégie pour survivre dans un environnement hostile, que remonte la naissance d'un puissant «complexe antiromain» parmi les catholiques de notre pays. L'émancipation à l'égard de la tutelle vaticane était le prix à payer pour un retour à la paix confessionnelle et à la pleine réintégration des catholiques dans l'alliance confédérale.*⁶

Mais, à son tour, cette normalisation si ardemment désirée ne fait-elle pas perdre à l'Eglise sa capacité de mise en cause des

valeurs actuellement admises de la société civile ? L'exemple des pays scandinaves devrait nous faire réfléchir. Une normalisation excessive enlève à l'Eglise sa justification profonde : l'affirmation de valeurs transcendantes forcément dérangeantes pour une société donnée.

En fait, qu'ils le veuillent ou non, Eglise et Etat restent des partenaires obligés mais, pour l'Eglise, entre autonomie et soumission, la voie est étroite. Cette histoire des Eglises chrétiennes en Suisse nous le montre.

J.-B. F.

¹ Sous la direction de **Guy Bedouelle et François Walter**, Editions universitaires Fribourg Suisse/Cerf, Fribourg/Paris 2000, 438 p.

² *Le Temps*, par la plume de Patricia Briel, a repoussé du pied cette publication sous prétexte qu'elle ne parle pas du protestantisme dans une histoire religieuse de la Suisse. Il est vrai que le titre aurait dû mieux cerner le sujet, mais, s'il n'est pas directement étudié, le protestantisme est constamment présent en filigranes et ce travail ouvre des pistes intéressantes pour une compréhension en profondeur des deux confessions.

³ **Nicolas Morard**, *La vie religieuse en Suisse au temps du Grand schisme et du conciliarisme : politique ou religion ?*, pp. 65-84.

⁴ Idem, p. 81. Du nom de l'empereur Joseph II d'Autriche, surnommé le «roi-sacristain» à cause de sa gestion personnelle et tatillonne des affaires religieuses.

⁵ La question du concubinage est prise au sérieux par certaines communes, d'autres sont plus larges. A Sempach, par exemple, un lit est fourni au prêtre, mais *s'il est accompagné d'une jeune femme*, c'est lui qui doit payer l'autre lit !

⁶ **Philippe Chenaux**, *Le catholicisme suisse entre deux âges (1880-1920)*, p. 322.

Don Lorenzo Milani

Un prêtre du Christ sans demi-mesure

par Alessandra LUKINOVICH, Genève*

Bien des figures marquantes d'une époque tombent dans l'oubli. C'est le cas de don Milani. Très critique à l'égard d'une institution ecclésiale s'attachant plus à offrir à la jeunesse de l'époque (Guerre froide) des divertissements pour la détourner du communisme que de l'instruire, il enseigna des années à des enfants de paysans afin de leur restituer la parole et la culture. Des écrits méconnus témoignent de cet engagement évangélique radical. Ils méritent le détour.

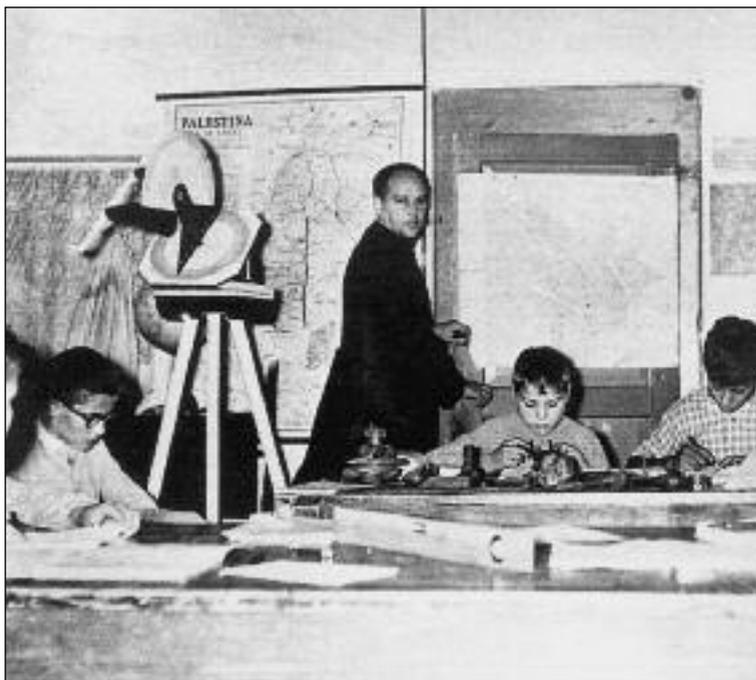
Lorenzo Milani est né à Florence en 1923, dans une famille bourgeoise de grande culture. Alice Weiss, sa mère, était d'origine juive. En 1930, sa famille quitta Florence pour Milan où Lorenzo termina ses études secondaires. Dès 1941 il s'adonna à la peinture. Il s'inscrivit à l'Accademia di Brera, l'Académie milanaise des beaux-arts. Fin '42, à cause de la guerre, sa famille retourna à Florence. Lorenzo manifesta bientôt un vif intérêt pour la peinture religieuse. Il se plongea pendant plusieurs mois dans l'étude de la Sainte Liturgie, ce qui lui fit approfondir sa connaissance de l'Évangile. En novembre 1943, il entra au Seminario Maggiore de Florence pour se préparer au sacerdoce. Il fut ordonné prêtre en juillet 1947 et envoyé comme vicaire à San Donato di Calenzano, bourgade populaire, pauvre, aux portes de Florence.

Il y fonda aussitôt une école pour les jeunes ouvriers et paysans. Il en était le seul enseignant, pour toutes les branches. L'école fit parler d'elle. Don Milani invitait des personnes de toute provenance à venir

présenter ce qu'ils étaient et ce qu'ils connaissaient. Ces conférenciers étaient soumis à la critique intransigeante et impitoyable des jeunes gens et de don Milani. On ne les ménageait vraiment pas ! Au lieu de cultiver l'admiration naïve des intellectuels et des politiciens, le respect a priori des gens de culture et des autorités établies, l'école de San Donato apprenait aux jeunes travailleurs à examiner de près ce qui pouvait être précieux pour les pauvres et à rejeter le reste. On apprenait à penser par soi-même, à s'informer et à analyser, à critiquer et à discuter. Un soir, par exemple, quelqu'un parla de l'*Apologie de Socrate* de Platon, ce fut le grand succès : ils se plongèrent passionnément dans l'étude de l'*Apologie*.

À la mort du vieux curé de San Donato, en novembre 1954, don Milani fut nommé curé de Sant'Andrea di Barbiana, ce qui était une manière de l'exiler. À cette église

* L'auteur de cet article est chargée d'enseignement à la Faculté de lettres de l'Université de Genève.



Don Milani avec ses élèves.

paroissiale, perdue sur les collines, était rattaché un nombre exigu de familles paysannes, dispersées sur un vaste territoire (aujourd'hui, toute cette zone est abandonnée). Peu de temps passa et le curé y fonda une école pour les quelques enfants paysans de Barbiana qui avaient terminé les classes primaires. Un groupe minuscule de jeunes garçons et de quelques filles étaient ses élèves.

Cette école ne connaissait pas de vacances. Elle commençait tôt le matin et se terminait le soir, sept jours par semaine. Il n'y avait pas de récréation, *elle n'avait pas de raison d'être*. Don Lorenzo écrit des pages cinglantes contre le culte des activités récréatives et contre le *temps libre*. Il enseignait aux pauvres pour qu'ils sachent comprendre ce qui est important pour eux de comprendre, prendre la parole et se défendre par eux-mêmes. En fait, il disait que *ce n'est pas le rôle du prêtre de se transformer en assistant social ou en œuvre de*

bienfaisance. Non seulement cela entraîne inévitablement encore plus d'injustice, mais le prêtre a surtout des choses bien plus précieuses à donner que de l'aide caritative, ce sont les sacrements. S'il s'était mis à enseigner aux pauvres, c'était dans son pur intérêt de prêtre, pour avoir des paroissiens responsables et capables d'aller vers le Christ en pleine conscience.

Il ne leur enseignait toutefois pas l'importance de la messe et de la confession, car ils la comprenaient d'eux-mêmes le moment venu : mon école, écrit-il, comme celle de n'importe quel libéral mé-

créant, est absolument non confessionnelle. Il désirait surtout qu'ils conservent leur culture de pauvres dans le respect des Dix commandements de Dieu et qu'ils ne la troquent pour rien au monde avec la culture des riches, qui est injustice et tromperie. C'était une école de liberté et de dignité.

Dans cette école, tous les domaines du savoir étaient abordés. De belles photographies ont conservé l'image d'une leçon. On y voit don Milani et ses garçons et deux filles serrés sur deux bancs en plein air, avec quelques autres personnes, peut-être la sacristine Eda et un autre jeune prêtre, écouter attentivement le concert *L'Empereur* de Beethoven sur un petit tourne-disque, une installation improvisée. Puis un enfant montre aux autres, à l'aide d'un bâton, les notes de la partition transcrite sur un grand rouleau de papier. Ensuite tous chantent les notes et l'on s'aide de l'accordéon dont un jeune homme joue. Beaucoup de visiteurs venaient, et don Milani les met-

taient tous à contribution. *On soumettait à une critique serrée ce qu'ils disaient. Les intellectuels et les riches avaient droit de parole seulement à cette condition.*

Les élèves se présentaient aux examens de l'école publique, à Florence, pour acquérir des diplômes professionnels. Ils étaient les mieux préparés et savaient se défendre face à *l'école élitiste de la ville*, ce qui n'était pas simple pour de tout jeunes paysans. Don Lorenzo envoyait ses garçons travailler à l'étranger afin qu'ils connaissent d'autres pays, les travailleurs d'autres pays, et qu'ils apprennent des langues étrangères. Ils allaient chercher du travail à Milan, en Allemagne, même dans le Maghreb. Don Milani les aimait comme s'ils avaient été ses propres enfants. Avant de mourir, il leur a écrit un billet qui dit : *... Je vous ai aimés plus que je n'ai aimé Dieu, mais j'ai bon espoir qu'il n'a cure de ces subtilités et qu'il a tout mis sur son compte* (c'est-à-dire qu'il ne considère pas cela comme une dette à lui rembourser).

Critique de l'Eglise

En mai 1958 parut *Expériences pastorales*, un ouvrage que don Milani avait commencé à écrire huit ans auparavant, quand il était à San Donato. Malgré l'imprimatur reçu et la préface d'un archevêque, le Saint Office ordonna de retirer le livre de la vente en le taxant *d'inopportun*. Les autorités ecclésiastiques étaient dérangées par le tableau que don Milani avait dressé de la situation de l'Eglise dans les milieux ouvriers et paysans. Par une analyse serrée et lucide, il prouvait dans son livre *que la grande majorité des personnes ayant encore un semblant de lien avec l'Eglise ne le maintenaient absolument pas pour des raisons de foi, mais par convenance sociale et par habitude ancestrale. Du pur paganisme moderne*. Plus encore, à examiner de près les comportements et les motivations des fidèles, souvent *des pauvres de*

fait, mais des bourgeois dans leur cœur, il était bien forcé de conclure que *les églises sont pleines d'athées*. Il aurait pu définir ces gens de *sacrilèges seulement s'il y avait dans leur cœur un minimum de foi*.

Les gens du peuple n'étaient en outre *pas en mesure de voir la contradiction entre être chrétien et être communiste pour la toute bonne raison qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion d'apprendre à penser et à analyser. Ce n'était certainement pas le peu de scolarisation ni les nombreuses heures de catéchisme qui auraient pu le leur apprendre*.

De plus, les autorités ecclésiastiques poussaient les curés à ouvrir des locaux de divertissement et à construire camps de football et cinémas pour arracher les jeunes aux «Maisons du peuple» communistes. Très contraire à cette politique, don Milani s'attache à l'expliquer et à en montrer les résultats désastreux. L'Eglise italienne de l'époque avait une grande peur du communisme. Le danger lui était devenu tangible par le succès électoral des partis de gauche, en priorité du Parti communiste.

Dans les paroisses de certains régions italiennes, notamment en Toscane, la grande majorité des pauvres votaient communiste. Ils s'inscrivaient très nombreux au parti, malgré l'excommunication qui pesait sur les catholiques qui faisaient ce pas. Pourtant, ces communistes se disaient encore catholiques et continuaient à fréquenter les églises pour les grandes fêtes liturgiques, pour recevoir les sacrements, pour participer à des institutions paroissiales, comme à la compagnie de ceux qui portaient les cercueils dans les funérailles. Et tout en restant dans l'Eglise, ils étaient méfiants à l'égard des curés, les haïssaient, les méprisaient. Ils les voyaient comme des *amis des riches, des patrons exploités et des bourgeois, ce qui n'était souvent pas si faux*, comme le note don Milani. Bref, ces gens vivaient *sans souci, dans la plus totale incohérence, mais jusqu'à quand* allaient-ils continuer à le faire ? Les prêtres vivaient quant à eux *sans*

souci du Christ pauvre, du Christ des Béatitudes. Ce n'était pas étonnant si un phénomène nouveau s'imposait peu à peu, lentement mais inexorablement : les églises se vidaient.

Dans les milieux ecclésiastiques, on identifiait évidemment la cause de la désertion des églises à la bête noire, le communisme. Les autorités ecclésiastiques pensèrent regagner et retenir la jeunesse avec la récréation : *terrains de foot, cinémas paroissiaux où passaient de stupides films américains avec approbation de la censure catholique, bars, tables de ping-pong, télévision, excursions de plaisance.* On venait soi-disant à la rencontre des désirs des gens. Les prêtres devenaient des gérants de divertissements en tout genre, ils passaient leur temps dans des discours creux, *parlant de sport, vendant cigarettes et bonbons, boissons gazeuses et alcoolisées.* Et l'Eglise dépensait beaucoup d'argent dans ce but. Elle était d'autant plus haïe et méprisée par les gens du peuple. Les jeunes venaient bien vers les curés le temps de s'amuser, mais dès que les choses sérieuses et les vrais problèmes de la vie commençaient, qui les voyait encore ? Et ils avaient raison de s'en aller. Que pouvaient leur offrir de tels prêtres ? Ils étaient moins crédibles que jamais. D'où la position tranchée de don Milani : *Un curé ne doit pas se rendre sympathique, se prostituer, au contraire, il doit être détesté, odieux.* Il ne doit pas s'adapter aux façons du monde, car, de cette manière, *il ne fera pas passer le message du Christ, mais celui de l'homme pitoyable et insignifiant qu'il est, ou pire, celui de la culture des riches, la culture du monde, qui écrase les pauvres et pervertit les hommes et les femmes.*

Des écrits remuants

Lorsqu'il le fallait, don Milani prenait position dans la presse, catholique ou pas. Il discutait ses interventions publiques, comme tout ce qu'il faisait, avec les élèves

de son école. En février 1965, il écrivit une lettre ouverte aux aumôniers militaires qui avaient condamné l'objection de conscience comme *contraire au commandement chrétien de l'amour et comme un acte de lâcheté.* Don Lorenzo fut traîné devant le Tribunal de Rome sous l'accusation d'apologie de crime. Il ne put se présenter au procès à cause de l'aggravation de sa leucémie qui avait commencé à se déclarer en 1960. Il se défendit par écrit. Après avoir été absous en 1966, il fut condamné en 1968 devant la Cour d'appel, qui supprima la première sentence d'absolution. Mais don Lorenzo était mort depuis plus d'une année.

En juillet 1966, les élèves de l'école de Barbiana, dont les plus grands commençaient désormais à enseigner aux plus petits, avaient entrepris d'écrire, sous la direction du prêtre, la *Lettera a una professoressa (Lettre à une enseignante)*, une dénonciation du système scolaire italien, un système éducatif au service des seuls riches. Le livre parut en mai 1967. Don Lorenzo mourut à Florence, chez sa mère, le 26 juin 1967 à l'âge de quarante-quatre ans.

Après sa mort, les anciens élèves de son école ont publié un choix de ses lettres (*Lettere de don Lorenzo Milani priore di Barbiana*). Sa mère a fait de même (*Lettere alla mamma*) ainsi que l'un de ses amis, Gian Carlo Melli (*Lettere di un'amicizia*). Un petit livre intitulé *L'obbedienza non è più una virtù* réunit les documents du procès contre don Milani, notamment sa *Lettre aux juges*.

Pendant de longues années, don Lorenzo Milani a travaillé à un catéchisme selon un schéma historique, écrit en partie avec ses jeunes élèves. Il n'a jamais achevé ce travail, car il n'était jamais assez satisfait du texte. En général, il travaillait et retravaillait longuement ses écrits. Il était consciencieux et soucieux de précision. Il se savait passionné et donc *capable de dire n'importe quoi en un moment d'emporte-*

ment, lui qui faisait si grand cas de la vérité ! Le catéchisme inachevé a néanmoins été publié après la mort de don Milani. Même comme cela, c'est une chance d'avoir ce document ! Un recueil de lettres a paru en français. Il est épuisé depuis longtemps et n'a pas été réédité. Pourquoi ? Il existe un beau documentaire en français sur don Lorenzo que j'ai eu l'occasion de voir il y a quatre ou cinq ans. Pourquoi n'est-il pas davantage diffusé ?

A l'école des pauvres

Proche des pauvres, tout assoiffé de justice qu'il était, don Lorenzo Milani se défendait d'être un *prêtre de gauche*. Au milieu d'un peuple de communistes, en s'associant à leur quête de justice, il ne faisait aucun compromis avec l'idéologie marxiste. L'Evangile contient tout, à *quoi bon chercher son inspiration dans des enseignements du monde, singer le monde, se confondre avec lui ?* Don Lorenzo Milani était un prêtre. Un vrai prêtre de Jésus-Christ, un point, c'est tout. Et il l'était avec une cohérence extrême. Il faisait ce qu'il disait, il disait ce qu'il faisait. Il refusait tous les compromis qu'il tenait pour incompatibles avec la mission sacerdotale. Il considérait par exemple les prêtres ouvriers comme *des prêtres déguisés*. Il marquait ses distances d'avec les cercles *abstraits et présomptueux* d'intellectuels catholiques progressistes de Florence. *Il avait, lui, choisi le meilleur des publics : les pauvres. Il était un prêtre de montagne, jamais il ne serait devenu un prêtre de salon ou de cénacle intello-mystico-ascétique.*

Il s'attachait principalement à dénoncer les trahisons de l'Evangile par la hiérarchie de l'Eglise catholique et par son clergé avant de dénoncer les erreurs chez les autres, chez *les lointains*, comme il disait (il pensait surtout aux communistes et à

ceux qui ne fréquentaient plus les églises). Il agissait ainsi car il aimait l'Eglise.

Lorsque l'institution ecclésiale abandonne la vérité sans compromis de l'Evangile pour *se mettre avec le monde et assimiler son idéologie, qu'elle soit celle des classes dominantes ou celle du peuple exaspéré qui veut dominer à son tour, n'aboutit-elle pas à un mépris objectif des pauvres et, ce qui est bien pire, dit don Milani, au mépris de la pauvreté ? Si les pauvres s'en vont, affirme-t-il, c'est alors normal.*

Quel enseignement pouvons-nous tirer aujourd'hui de la vie et de l'œuvre du curé de Barbiana ? Qu'il ne faut pas parler *sur les pauvres*, c'est-à-dire par-dessus la tête des pauvres, et faire à leur propos de *grands discours d'intellectuels destinés à d'autres intellectuels, de petits ou grands bourgeois de «bonne volonté» à d'autres petits ou grands bourgeois «de bonne volonté»*. Il faut restituer la parole et la culture aux pauvres, *parce que nous, les instruits, les privilégiés, les leur avons volées. Il faut leur rendre ce que nous leur avons pris, et non leur faire la charité. Il faut aller nous à leur école, et non les déformer et les manipuler dans la nôtre.* Don Milani disait que finalement, *il avait plus appris, lui, de ses enfants qu'ils n'avaient, eux, appris de lui.*

Ce prêtre et sa poignée d'enfants nous montrent à l'évidence, encore et peut-être surtout aujourd'hui, que les Béatitudes ne se vivent pas dans l'abstrait de l'humanité toute entière ni dans la confection de documents ou dans de grands débats à haut niveau. Elles se vivent dans la relation concrète et quotidienne avec quelques-uns de nos frères en chair et en os, à qui nous pouvons vraiment donner notre vie pour pouvoir retrouver tous ensemble, selon les termes de don Milani, *notre dignité perdue d'enfants de Dieu*. Sinon, à qui pourrions-nous dire que nous l'avons aimé plus que Dieu, confiants que Dieu ne le prendra pas mal ? N'est-ce pas là le seul véritable amour ?

A. L.

Euthanasie : une éthique de la transgression

par Denis MÜLLER, Lausanne*

Une éthique de la transgression ne signifiera jamais une banalisation juridique. Je me propose de présenter et de discuter ici les développements récents de la question de l'euthanasie active directe dans le monde francophone, à partir des propositions émises en Suisse et en France notamment, mais aussi, dans une moindre mesure, en Belgique. Puis, de procéder à quelques clarifications conceptuelles au sujet des notions de légalisation et de dépenalisation. Ma réflexion se concentrera enfin sur le thème de la transgression, un thème qui apparaît en général comme opposé à l'idée même de l'éthique, et notamment de l'éthique chrétienne. Je m'efforcerai de montrer au contraire que la transgression, dans son caractère exceptionnel, représente une possibilité à la fois très forte et tout à fait plausible du courage et de la véracité ; je présupposerai, sans le développer ici, que l'appel à ces deux valeurs éthiques peut se réclamer à bien des titres de l'esprit de l'Évangile.

Le débat sur l'euthanasie entre dans une nouvelle période. D'un côté, la critique de l'acharnement thérapeutique et le développement des soins palliatifs ont donné place à une sensibilité très fine pour l'accompagnement des personnes en fin de vie, dans la globalité de leur expérience de vie, de leur désir et de leur spiritualité. Il en est résulté à bien des égards une approche du mourir beaucoup plus humaine. D'un autre côté, la demande d'euthanasie n'a cessé de croître, sinon chez la majorité des personnes concernées (malades, proches, médecins, soignants), du moins dans de larges franges de la population. Une certaine banalisation de cette demande semble se faire jour, avec du même coup la reconnaissance d'une humanisation du bien mourir. Il semble frappant de constater que les deux camps en présence visent des objectifs semblables par des moyens la plupart du temps très contrastés.

En Suisse, le 29 avril 1999, le groupe de travail «Assistance au décès», nommé en mars 1997 par le Département fédéral de justice et police, a rendu public son rapport. La majorité du groupe s'est ralliée à une proposition visant à permettre, sous certaines conditions draconiennes, l'impunité exceptionnelle de l'euthanasie active directe. Dans cette optique, le meurtre à la demande de la victime reste pleinement illicite, quelles qu'en soient les circons-

* L'auteur est professeur d'éthique à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Lausanne et président de l'Institut romand d'éthique (Genève) et de l'ATEM (Paris). Il a récemment publié *L'éthique protestante dans la crise de la modernité. Généalogie, critique, reconstruction*, Cerf/Labor et Fides, Paris/Genève 1999, ainsi que *Les passions de l'agir juste. Fondements, figures, épreuves*, Editions universitaires, Fribourg 2000.

tances. L'alinéa 1 de l'article 114 de l'actuel Code pénal garde donc toute sa validité. L'audace de la proposition consiste à ajouter un deuxième alinéa, touchant la situation exceptionnelle du meurtre par compassion dans un cas désespéré. Pour que l'Etat renonce à poursuivre un tel acte, des conditions strictes doivent être garanties : la maladie doit être avérée incurable, le décès doit être imminent, les souffrances se révéler insupportables.

Le 5 juillet 2000, le Conseil fédéral a pris position sur le sujet.¹ Tout en suivant les experts en faveur d'une légalisation de l'euthanasie passive et de l'euthanasie active indirecte, il s'oppose à la solution préconisée par la majorité touchant l'euthanasie active directe. Il est intéressant de noter que le Conseil fédéral s'appuie, dans son argumentation, sur les valeurs chrétiennes qui sous-tendent la société suisse. Des politiciens de gauche, notamment l'ancien député socialiste Victor Ruffy (auteur d'un postulat à l'origine de la discussion) et le conseiller national Franco Cavalli, ont immédiatement fait savoir qu'ils étaient déçus de la position du Conseil fédéral et qu'ils comptaient relancer la question dans le cadre parlementaire. On peut craindre cependant que des esprits moins réalistes veuillent emprunter la voie de l'initiative populaire.

En France, où la question est débattue depuis de nombreuses années, le débat a pris une nouvelle ampleur. Quelques mois après le groupe de travail helvétique, le Comité consultatif national d'éthique français (CCNE) a émis un avis qui semble aller à bien des égards dans la même direction.² On y reconnaît en effet la légitimité éthique exceptionnelle d'une transgression de l'interdit de tuer.

En Belgique, le Comité consultatif de bioéthique (CCB) a émis un avis en mai 1997 déjà.³ Il y est distingué quatre possibilités différentes de légiférer, allant de la dépénalisation pure et simple à l'interdic-

tion sans ambages. La proposition 2 suit le modèle hollandais en favorisant une régulation procédurale a posteriori. La proposition 3, soutenue par certains universitaires catholiques, préconise au contraire une régulation procédurale a priori, afin d'éviter les dérapages constatés aux Pays-Bas. On peut parier cependant que le front laïciste et libre-penseur, plus favorable à la proposition 1 (basée sur le libre choix de l'individu), et le front catholique traditionnel (hostile à toute légalisation) contribuent à durcir la discussion publique dans les mois à venir, malgré des indications faisant état d'un certain apaisement social au sujet de l'euthanasie.

Exceptions ou principe ?

Le débat sur cette question est confus et passionnel. Peut-on y voir plus clair, sans rien nier des enjeux de société redoutables qui s'y jouent ? Deux questions doivent être ici distinguées : celle de la légalisation et celle de la dépénalisation éventuelle et partielle.

L'expression même de légalisation est très ambiguë. Veut-on désigner par là la solution juridique d'une difficulté ou la légitimation d'une pratique censée devenir monnaie courante ? A mon avis, il faut clairement opter en faveur de la première possibilité. Or cela nous oriente bien plus en direction d'une forme de dépénalisation exceptionnelle. Il est en effet tout à fait normal que nos sociétés cherchent à délimiter le cadre juridique dans lequel certaines exceptions sont éventuellement acceptables. Avec cette manière de procéder, on reste dans la perspective de la limite et de la transgression. L'interdit de l'homicide volontaire demeure le cadre de référence éthique, la limite structurant toute activité humaine, y compris dans le domaine de la médecine. La marge de manœuvre se situe par rapport à la loi

morale, sans jamais prétendre en occulter l'exigence infinie.

En Suisse, le débat a été obscurci par l'ambivalence des positions représentées au sein de la majorité du groupe de travail (ce n'est pas pour rien que la récente prise de position du Conseil fédéral ménage la chèvre et le chou). Le groupe vaudois «A propos», trop docile aux thèses ambiguës du docteur Jérôme Sobel, semble prêt à exercer des pressions et formule parfois des menaces, une manière bien peu adéquate de promouvoir un débat serein. De toute évidence, la proposition de compléter l'article 114 par un alinéa 2 ne représente pour ce groupe qu'un premier pas. L'objectif visé n'est pas la dépénalisation exceptionnelle de l'homicide par compassion, mais la légitimation globale de l'euthanasie active directe dans toutes circonstances. Les autres membres de la majorité du groupe de travail ont défendu des positions beaucoup plus modérées et responsables. De ce point de vue, le cran d'arrêt marqué par le Conseil fédéral, le 5 juillet 2000, montre que les autorités n'ont pas été dupes des divisions intellectuelles et éthiques qui demeureraient présentes dans la position de la majorité. Peut-être cela augure-t-il d'une solution nouvelle, moins frileuse que le *statu quo* mais dépourvue de toute démagogie ?

Le débat sur l'euthanasie continue, ce qui précède l'atteste à l'évidence. Les théologiens, en particulier du côté catholique,⁴ participent activement à la discussion. Du côté protestant, on doit constater, au moins dans le monde francophone,⁵ une assez grande discrétion pour ce qui touche aux publications scientifiques ou ecclésiales. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de notre part une attention soutenue à la problématique. Ainsi, l'éthicien strasbourgeois Jean-François Collange semble avoir joué un rôle assez déterminant dans la rédaction de l'avis du CCNE. Ce faisant, le protestantisme renoue avec l'une de ses

stratégies privilégiées : accompagner l'exercice de la responsabilité des laïcs - médecins et soignants, en l'occurrence - plutôt que leur assigner de l'extérieur une attitude objective, fondée sur un magistère ou sur une loi naturelle massivement appliquée.

C'est un fait, guère étonnant, qu'il existe un décalage à propos de l'euthanasie entre la situation catholique, balisée par des interventions répétées du magistère romain, et la situation protestante où un certain vide normatif semble compensé par un constant accompagnement de la responsabilité. Sans oublier une seconde que cette dernière attitude se retrouve très fréquemment aussi du côté catholique et qu'elle n'a donc rien d'un quelconque apajage confessionnel.

Cela étant, on doit saluer le courage par lequel le CCNE, pour appuyer sa proposition juridique d'une *exception d'euthanasie* (p. 12), en vient à écrire ces mots : *La mort donnée reste, quelles que soient les circonstances et les justifications, une transgression* (ibid.). La suite du texte montre que cette transgression relève d'un profond paradoxe, puisque la transgression, pour demeurer éthique du début à la fin, n'est jamais que la transgression *de ce qui doit être considéré comme intransgressable* (ibid.).

Légitimité du vide juridique

Que signifie cette transgression de l'intransgressable, sinon un passage à la limite, un courage ultime s'assumant sans justification dernière, et dont le caractère éthique, le document le souligne, ne relève en rien d'une évidence claire ?

Certains bioéthiciens, comme le dominicain français Bruno Cadoré,⁶ reprochent au CCNE de confondre le domaine éthique avec le domaine juridique. On peut en effet se demander si l'exception d'euthanasie, loin de devoir s'inscrire dans

une logique de légalisation juridique, ne devrait pas demeurer une exception strictement éthique, basée sur la seule hypothèse existentielle de la transgression de l'intransgressable. Aussi le juge ou l'instance appelé à ne pas punir l'acte d'un médecin ou d'un soignant ne devrait pouvoir le faire qu'en reconnaissant la présence d'une brèche éthique au cœur de l'ordre juridique. Jamais l'aval donné à cette brèche ne devrait prendre la forme d'une pseudo-évidence juridique, qui ne ferait à son tour que masquer le caractère singulier, exceptionnel, responsable et fondamentalement non évident du courage éthique de transgresser l'intransgressable.

Tel est bien, en effet, le paradoxe auquel nous conduit toute véritable réflexion éthique sur la question de l'euthanasie active directe : une légalisation pure et simple, même assortie de conditions très restrictives, fait le lit de la confusion de l'éthique avec le droit. Une dépenalisation, de son côté, ne peut se justifier que si un point de vue éthique, celui de la licéité morale de la transgression, l'emporte sur la rigueur du droit.

Le rapport suisse (désavoué sur ce point précis par le Conseil fédéral) est demeuré à cet égard trop timide : en ratifiant la perspective du droit pénal, il a renoncé à la radicalité du paradoxe éthique.

□ Marie de Hennezel

Nous ne nous sommes pas dit au revoir

La dimension humaine du débat sur l'euthanasie

Robert Laffont, Paris 2000, 318 p.

Depuis *La mort intime*, paru chez Robert Laffont en 1995, Marie de Hennezel est connue pour sa vive attention à la dimension humaine de toute personne en fin de vie. Sa réflexion porte ici sur la grave question de l'euthanasie : la mort donnée à un patient qui ne l'a pas demandée, la mort sollicitée par un malade qui n'en peut plus, la mort exigée comme un droit par quelqu'un qui se veut maître de lui-même. A travers de nombreux témoignages, de comptes rendus d'entretiens et de séminaires avec des partisans de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) et les tenants persévérants des soins palliatifs, la thèse de l'auteur reste à bon droit inscrite dans son souci d'accueillir et d'accompagner tout être humain dans son histoire et dans sa vie jusqu'à son dernier souffle.

Les conceptions irréconciliables sur le contenu de la dignité humaine sont abordées, mais l'accent est mis sur une autre approche : l'enjeu quotidien d'une réalité à laquelle sont affrontés des infirmières, des aides soignantes, des médecins, des familles, l'administration hospitalière. Au-delà de la diversité des cas cliniques évoqués, des incertitudes médicales partagées, de la multiplicité des souffrances et des dépendances relatées, ce qui prime au chevet des mourants, c'est la voix qui touche, la main qui parle, la présence qui donne de l'espace pour s'en aller en paix. Cela s'apprend dans une lente patience sur un chemin de compassion, de solidarité.

Même si les contours éthiques rappelés par l'auteur restent mal définis par rapport à une éventuelle modification d'une législation en la matière, cet essai témoigne qu'on peut aider sans tuer. Bref, cet ouvrage invite non pas à changer de cadre juridique, mais plutôt notre attitude face à la mort.

Louis Christiaens

Cependant, il faut bien reconnaître, à l'inverse, que cette radicalité éthique fait implorer la logique juridique. C'est à se demander, en fin de compte, s'il ne faudra pas renoncer à toute légalisation et à toute dépenalisation par la voie du droit. Ne pas légiférer, ni dans un sens permissif ni dans un sens restrictif, ne serait-ce pas admettre que la permission morale de la transgression n'est susceptible d'aucune prévision juridique, mais qu'elle doit peser à tout jamais et dans chaque situation sur la fragilité d'une conscience confrontée à l'indécidable ?

On peut objecter à cette solution purement éthique qu'elle fait peser une charge morale trop lourde sur la conscience des médecins et des soignants. Mais n'est-ce pas le prix à payer pour une authentique solution éthique du « problème » de l'euthanasie ? Ne faut-il pas accepter que la grandeur de l'éthique doive se conquérir, dans les cas limites, sur un vide juridique ? C'est en tout cas une problématique qu'il vaudra la peine d'approfondir, avant de se jeter corps perdu dans la bataille juridique, parlementaire et politique.

D. M.

¹ Le rapport du Conseil fédéral est accessible sur le site web <http://www.ofj.admin.ch>.

² *Fin de vie, arrêt de vie, euthanasie*, arrêt 63 du 27 janvier 2000, in «Les Cahiers du Comité consultatif national d'éthique» n° 23, avril 2000, pp. 3-13.

³ Cf. H. Wattiaux, *Belgique : la bioéthique en débat(s)*, in «Revue des sciences religieuses» 74/1, Strasbourg janvier 2000, pp. 39-53 et 45-46.

⁴ Signalons dans l'ordre chronologique les trois études récentes les plus intéressantes en français : J.-F. Malherbe, *Homicide et compassion. L'euthanasie en éthique clinique*, Montréal 1996 ; H. Doucet, *Les promesses du crépuscule. Réflexions sur l'euthanasie et l'aide médicale au suicide*, Labor et Fides, Genève 1998 ; M. Maret, *L'euthanasie. Alternative sociale et*

enjeux pour l'éthique chrétienne, Saint-Augustin, St-Maurice 2000. Ajoutons encore la thèse de doctorat de M. Zimmermann-Acklin, *Euthanasie. Eine theologisch-ethische Untersuchung*, Editions universitaires, Fribourg 1997. Le silence relatif des protestants, en tout cas dans le monde francophone, est pour moi un sujet d'interrogation. Ce modeste article essaie de réparer la chose, un tant soit peu.

⁵ En Allemagne, aux Pays-Bas et dans le monde anglo-saxon, il n'en va pas de même. Un des auteurs les plus cités et les plus discutés est le théologien hollandais H. Kuitert, *Les chrétiens ont-ils le droit de se donner la mort ?*, in «Concilium» n° 199, pp. 136-137. M. Maret critique la philosophe bâloise Annemarie Pieper en la présentant à tort comme théologienne (op. cit., p. 178).

⁶ *La lettre de l'ATEM* n° 19, mai 2000, pp. 2-3. On peut obtenir ce document auprès de l'auteur de cet article : D. Müller, président de l'ATEM, Boissonnet 31, 1010 Lausanne.

2^e Congrès de l'Association «VIVRE SON DEUIL - Suisse»

Les secrets de famille,
samedi 11 novembre,
au CHUV (Lausanne),

avec A. Ancelin-Schützenberger
J.-G. Boula, M.-L. Dayer, M. Faessler,
V. Niquet, et R. Poletti.

Vivre son deuil - Suisse est présidée par Rosette Poletti, infirmière et psychothérapeute. L'association regroupe des professionnels de la santé et du social engagés dans l'accompagnement de personnes en deuil, des bénévoles ainsi que des associations qui poursuivent les mêmes buts, comme l'Association *Jusqu'à la mort, accompagner la vie* (Fribourg).

Renseignements et inscriptions :
☎ 026 / 436 46 60.

L'Etat se meurt, vive les juges

par Robert ROTH,* Genève

Nos sociétés de cette fin de siècle se caractérisent, entre autres, par un recours toujours plus large à l'intervention judiciaire pour résoudre des problèmes de nature sociale, voire politique. Un phénomène calqué sur le modèle anglo-saxon du droit, influencé par le développement de l'individualisme et des théories économiques libérales. Au juge de compenser le «moins d'Etat».

P our éviter de se perdre, il convient de suivre un guide. Le nôtre sera ici Jean Carbonnier, sans doute l'analyste le plus fin, parmi les juristes de langue française, de l'évolution des mœurs contemporaines. L'évolution de son regard sur ces mœurs est donc particulièrement éclairante. En 1979, Carbonnier écrivait un texte magnifique sur *La passion des lois au siècle des Lumières* ;¹ un peu plus de vingt ans plus tard, son opuscule, le dernier en date, porte pour titre *Droit et passion du droit sous la V^e République*.²

Si l'on suit Carbonnier, à la passion des lois des publicistes du XVIII^e siècle s'est substituée la passion du droit de la «société d'opinion» de la fin du XX^e siècle. Les publicistes classiques plaçaient dans la loi un immense espoir de contribution à l'élaboration d'un monde meilleur. Plus sûr, tout d'abord ; plus juste et (parce que) plus égalitaire ensuite : pour Rousseau, son aptitude à traiter de manière égale des situations égales définit et légitime la loi tout à la fois ;³ plus rationnel enfin : pour Jeremy Bentham, le plus continental des Britanniques, un «Pannomion» devra renfermer l'ensemble des règles de l'organisation sociale.⁴

Depuis lors, la loi a été dépouillée de ces nobles ambitions. Elle apparaît dans la

pensée dominante d'aujourd'hui comme un instrument obsolète, puisque la lourdeur de ses procédures d'adoption, garante traditionnelle de stabilité et donc de sécurité, l'empêche de s'adapter aux besoins changeants d'une société impatiente. La passion qui l'entourait au siècle des Lumières ne s'est toutefois pas entièrement dissipée. Elle s'est déplacée d'une idée, la loi, vers un individu, le juge. Notre mode de penser le rôle du droit s'est ainsi rapproché de celui du monde anglophone.

Dans les pays dits anglo-saxons, en effet, c'est traditionnellement le juge et non la loi, instrument subsidiaire, qui incarne le droit. Le juge joue là le rôle que la loi jouait traditionnellement en Europe continentale. On peut dire que les contours de l'Etat de droit ont été dessinés en Angleterre par les juges, alors qu'en France, en Allemagne ou en Italie, ils ont

*Robert Roth est professeur de droit pénal (procédure, sanctions et droit international) et de philosophie du droit à l'Université de Genève. Il a écrit de nombreux articles et ouvrages sur la question de l'emprisonnement, entre autres : *Pratiques pénitentiaires et théorie sociale. L'exemple de la prison de Genève (1825-1862)*, Droz, Genève 1981, qui a reçu le Prix de l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire.

largement été façonnés par le législateur avec l'aide, par moments déterminante, de l'appareil d'Etat.

Réparations monétaires

Cet effacement de la loi au profit du droit et cette polarisation de la passion sur le juge peuvent s'inscrire dans un contexte théorique plus large, que j'aimerais résumer en empruntant les termes classiques de la philosophie aristotélicienne de la justice : l'affaiblissement - et parfois le démantèlement - des mécanismes de la justice distributive a ouvert la voie à un redéploiement des mécanismes de justice commutative. La justice distributive vise à la répartition équitable des ressources, en fonction des besoins des individus ; la justice commutative vise à l'équilibre dans les échanges inter-individuels.

Le phénomène d'extension et de durcissement des revendications en réparation monétaire de dommages subis par les individus et les groupes est bien connu et n'a pas besoin d'être longuement décrit. Deux illustrations rapides, toutefois, tirées de la législation ou de la jurisprudence suisse.

La disparition de la notion de valeur non monnayable, d'abord. Cette notion était par exemple au cœur de la définition du lucre, qui consistait précisément à monnayer des valeurs ou des comportements destinés à ne pas l'être. Il existait ainsi des valeurs non monnayables, qu'on ne pouvait pas traduire en argent, qui ne pouvaient faire l'objet de commerce ; c'est ainsi, pour donner l'exemple le plus parlant, que le proxénétisme se définissait comme le fait de tirer avantage de l'activité sexuelle d'autrui. Le Tribunal fédéral et après lui le législateur ont jeté le bébé (la valeur non monnayable) avec l'eau du bain (l'incrimination surannée de proxénétisme). L'idée des valeurs non monnayables n'existe plus.

Second indice, l'éclatement du plafond que la jurisprudence suisse - à l'image

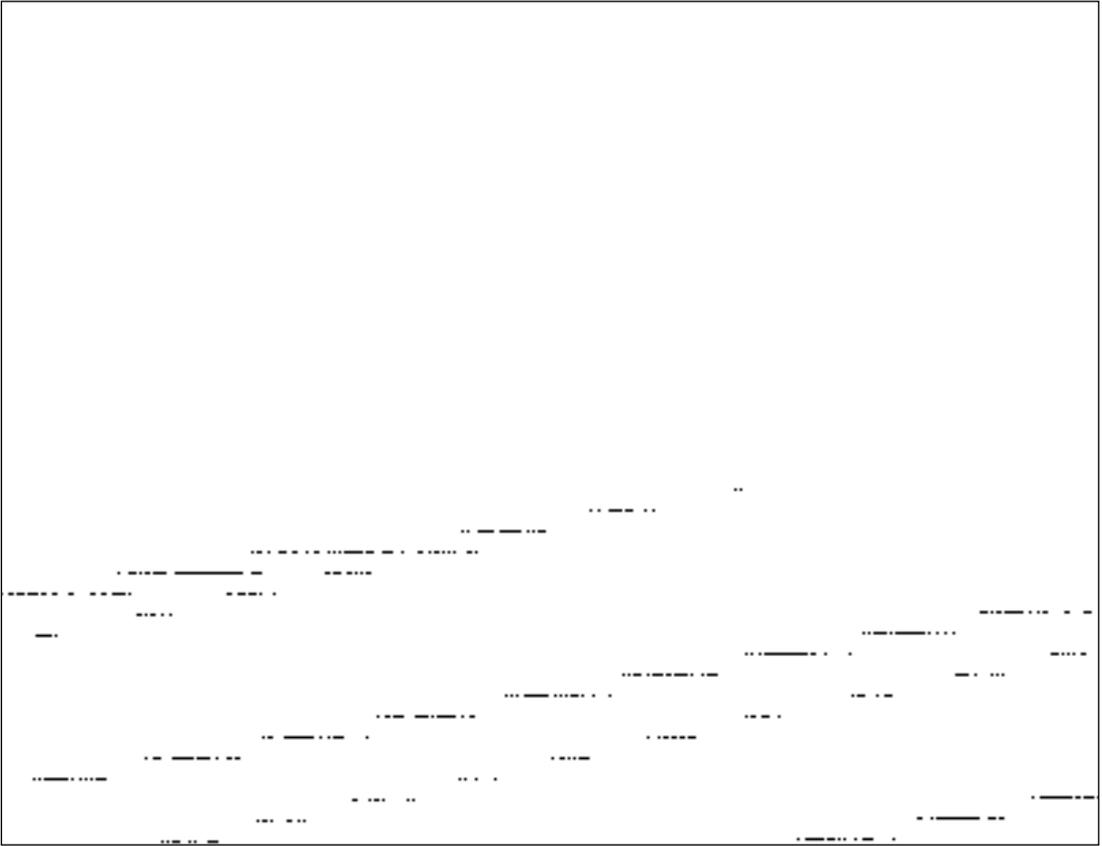
d'autres jurisprudences de l'Europe continentale - fixait à la réparation du tort moral. L'idée était la même : la douleur morale ne se monnaye pas, la réparation de cette douleur ne peut être que symbolique, position qui se situe à l'antipode de la pratique américaine, selon laquelle toute agression volontaire ou accident involontaire apparaît, au-delà de la peine ou de la souffrance, comme une occasion - une *opportunité* dirait-on dans le jargon français si révélateur qui a cours désormais - de réaliser une bonne affaire financière. Dorénavant, chez nous aussi, le tort moral se monnaye et parfois se monnaye bien.

Le verrou de la non-monnayabilité de certaines valeurs ayant sauté, la commutativité - soit ici la réparation financière de l'atteinte à ces valeurs - devient sans limites. Le juge est sollicité d'opérer ces opérations de traduction de valeurs abstraites (telle la liberté de disposer de son corps ou la douleur morale) en monnaie, devenant agent d'un système de convertibilité universelle.

Responsabilité sans faute

Deuxième facteur alimentant la passion du droit et du recours au juge : les confusions autour de la notion de responsabilité. Les contours relativement précis que cette notion avait dans le droit classique de ce siècle s'effacent. Il y a sur le plan psychologique - et c'est sans doute le plus déterminant - ce sentiment qu'il n'existe pas d'événement sans responsable. En écho, on constate, sur le plan du droit, l'élargissement constant de la responsabilité dite causale, c'est-à-dire sans faute, figure juridique qui en soi n'est pas nouvelle mais qui était limitée à des domaines précis : activité à haut potentiel de risques, détention d'animaux, conduite de véhicule automobile.

Un pas décisif dans l'extension de la notion sera la généralisation, sans doute inéluctable, d'un système de responsabilité



Victimes et juges unis pour l'ascension du droit.

causale du médecin pour les accidents survenant dans le cadre de son activité professionnelle, système que connaissent déjà quelques pays «avancés» (Suède, Nouvelle-Zélande, quelques Etats australiens). Dans ce sens, il vaut la peine de mentionner un arrêt rendu au début de l'année dernière par la Cour d'appel de Paris établissant à la charge du médecin une *obligation de sécurité* à côté de son obligation traditionnelle de diligence, et cela aux fins d'ouvrir la voie à la réparation en cas d'accident dû à ce que les spécialistes appellent *l'aléa thérapeutique*.⁵

Les mentalités n'étant plus prêtes à accepter qu'un accident médical ne puisse être réparé, la seule alternative à la responsabilité causale consisterait en un système

d'indemnisation publique, perspective insupportable pour les budgets appauvris de nos Etats. D'où l'expansion du processus d'indemnisation privée et la mission pour le juge d'assurer la réparation de tous les dommages, même en dehors du cadre classique de la responsabilité pour faute.

Une justice qui répare

Le troisième phénomène est, lui, de nature sociologico-juridique : le retour des victimes sur la scène judiciaire et en particulier sur la scène pénale. Retour, car le droit contemporain (sur la longue durée) s'est défini par un phénomène de substitution de l'Etat à la ou aux victime(s)

d'infractions pénales. On est passé d'un système pénal actionné par un accusateur privé - souvent, la victime ou ses proches - à un système dont le pilotage est confié à un accusateur public (le procureur général), qui exerce le monopole de l'action publique au nom des victimes autant que des intérêts collectifs.

Or, depuis deux bonnes décennies, partout, mais plus particulièrement en Suisse, la victime est réhabilitée. On lui redonne des droits dont elle disposait dans le droit ancien mais qu'elle avait perdus dans le droit moderne ; elle redevient actrice. Cela accroît le rôle réparateur ou restitutif - et non plus étroitement répressif - de la justice pénale. Et l'on peut même aller plus loin, comme le montre la récente actualité tragique d'un Etat voisin, la Belgique : après s'être substitué à la victime, l'Etat/le juge s'identifie aux victimes (on se rappelle l'épisode du repas partagé entre le juge chargé d'une affaire de violences sexuelles et les parents des victimes et leurs associations de soutien).

Enfin, l'époque voit le triomphe des droits subjectifs sur le droit objectif. Un droit subjectif est une prérogative reconnue par l'ordre juridique à un individu ou un groupe d'individus (exemples : traditionnellement, le droit à la vie, le droit de propriété ; plus récemment, le droit à un minimum vital) ; le droit objectif est l'ensemble des règles de droit.

Tout - beaucoup en tout cas - a été dit sur l'essor de l'individualisme contemporain. Réfléchissant à ses effets dans et autour du droit, Carbonnier met en exergue deux traits : *Dans les sciences humaines, la place conquise par la psychologie aux dépens de la sociologie (les sociologues privilégiaient les institutions, les psychologues, l'individu) et, dans le discours idéologique l'exaltation permanente des droits de l'homme.*⁶

Un très bon terrain d'observation du phénomène est fourni par la réforme récente du droit pénal français. Le Code légué par Napoléon en 1810 a tant bien que mal survécu jusqu'en 1992. A cette date a été enfin adopté un *nouveau Code pénal* (entré en

vigueur en 1994), qui a été observé par nos collègues français comme un révélateur des mœurs juridiques contemporaines.

Leurs analyses convergent : la trame de l'œuvre législative est la *philosophie des droits de l'homme*. Le Code se définit comme la reconnaissance d'une série de droits individuels et non - comme c'était le cas des grandes codifications du XIX^e et du début du XX^e - comme le *catalogue raisonné* des valeurs et intérêts essentiels sur lesquels la société doit s'appuyer. D'où une inflation d'infractions, de sous-infractions, de variantes d'infractions, ensemble guère ordonné et qui ouvre la voie à une médiation permanente du juge. Pour reprendre l'intitulé d'un ouvrage consacré à cette réforme : *Où est passé l'architecte ?*⁷

Substitution à l'Etat social

L'architecte s'étant retiré, il faut pourtant que l'édifice social, qui craque de toutes parts, tienne. Les substituts sont de deux ordres. Partons du plus frappant, voire du plus évident. L'exemple américain illustre la substitution, au moins partielle, de la répression à la redistribution. Il est classique d'analyser les excès répressifs de la politique pénale américaine - illustrée, davantage que par le large usage de la peine de mort, par des indices plus fins et plus révélateurs, tels qu'un taux d'incarcération sans comparaison avec ceux des pays européens, y compris de l'Europe de l'Est - comme l'effet d'une absence ou d'une régression de la politique sociale. On admet généralement que cette politique est en grande partie conçue et développée pour résoudre des problèmes sociaux pris en charge, tant bien que mal, sous d'autres latitudes par des institutions («services sociaux») ou des mécanismes redistributifs, tels que l'assurance chômage ou le revenu d'insertion.

L'analyse peut aussi être menée à une échelle plus large. Le juge vient organiser une

rétribution entre individus (redistribution horizontale), appelée à rendre moins douloureux l'absence ou le retrait de l'Etat redistributeur. Il se justifie dès lors d'inverser les termes d'une thèse du Conseil d'Etat français qui, dans son rapport sur le droit à la santé, publié quelques mois avant l'arrêt de la Cour d'appel de Paris évoqué ci-dessus, exprimait la crainte que *les progrès dans la protection juridique du patient ne finissent par conduire à une régression de sa protection sociale*.⁸ Ce sont les limites assignées à la protection sociale (en général, et pas celle du patient en particulier) qui expliquent à notre sens le développement de la protection juridique, et aussi de la «victimisation» des individus contre laquelle ce même rapport met en garde.

Dans un système (de représentations) qui prétend ne connaître et ne reconnaître que des «gagnants» - on aura sans peine identifié la société occidentale de cette fin de XX^e siècle, pratiquant l'auto-persuasion de sa propre réussite -, à quel autre statut que celui de victime peuvent en effet aspirer les perdants que cette société, comme toute autre, produit nécessairement suite aux différents accidents de l'existence qui menacent tout un chacun ? Ce statut donne au moins droit à un espoir de reconnaissance financière à défaut de reconnaissance sociale ou politique.

La réparation joue donc un rôle central dans la préservation de l'ordre et de l'équilibre sociaux. D'où, tout d'abord, la prééminence du juge en tant qu'agent principal, en tout cas le plus visible, de cette réparation. D'où, également, le paradoxe selon lequel le «moins d'Etat» (qui doit être compris comme un «moins d'Etat redistributeur») conduit inéluctablement à un «plus d'Etat judiciaire». La passion pour le droit et pour le juge peut ainsi être vue comme un réflexe de sauvegarde de sociétés menacées par un déséquilibre généré par leur propre système de représentations.

R. R.

¹ In *Essais sur les lois, Répertoire du Notariat Defrénois*, 1979, pp. 203-223.

² Flammarion, Paris 1996.

³ *Contrat social*, en particulier livre I, ch. VII, et livre II, ch. XI.

⁴ Le Genevois Etienne Dumont, ami et exégète de Bentham, qualifiait son maître *Newton de la législation* !

⁵ Arrêt de la Cour d'appel de Paris du 15 janvier 1999, commenté in *La Semaine juridique (JCP)* du 14 avril 1999, jurispr. II 10068, par L. Boy.

⁶ Carbonnier, op. cit. note 2, p. 121.

⁷ P. Poncela/P. Lascoumes, *Réformer le Code pénal. Où est passé l'architecte ?*, PUF, Paris 1998.

⁸ Rapport cité et commenté par L. Boy, op. cit., note 5.



Ce n'est pas de en savoir beaucoup qui rassasie et satisfait l'âme, mais de sentir et de goûter les choses intérieurement.

Ignace de Loyola

Depuis 25 ans, Notre-Dame de la Route offre un espace de recueillement et de formation : sessions, retraites et Exercices spirituels. La fraternité des jésuites et des laïques qui anime la maison vous invite à fêter cet anniversaire

le dimanche 5 novembre.

En soirée, récital de piano offert par Elizabeth Sombart.

Pour faciliter l'organisation s'inscrire sans tarder à :

N.-D. de la Route, 1752 Villars-sur-Glâne

☎ 026/409 75 00 fax : 026/409 75 01

e-mail : secretariat@ndroute.ch

www.ndroute.ch/fr

On nous écrit...

...à propos de l'accès au sacerdoce ministériel

Malgré ses qualités humaines et sa profondeur spirituelle, son sens des responsabilités, ses dons d'animation et de collaboration, un candidat est empêché d'accéder à la prêtrise, dans l'Eglise catholique romaine, s'il ne remplit pas les trois conditions suivantes : ne pas être marié, se vouer au célibat, ne pas être femme. Le système sélectif actuel exclut donc a priori un certain nombre de vocations qui ont les qualités requises pour présider le peuple croyant. Il donne à ces trois conditions une valeur absolue et relègue à l'arrière-plan les compétences rayonnantes, dynamiques, à travers lesquelles se laisse deviner la personne vivifiante du Christ. Il pénalise ainsi le service des communautés et obscurcit la finalité du sacrement de l'ordre.

Les deux premières conditions sont associées et remontent au IV^e siècle dans l'Eglise latine. Elles sont nées d'un rapprochement avec l'état religieux. Il en résulte une idée «hiérarchique», comme si Dieu n'atteignait l'homme qu'à travers des règles de vie exceptionnelles. La troisième condition, ne pas être femme, est la seule à exister dès l'origine. L'autorité romaine prétend que Jésus, en choisissant des apôtres masculins, a volontairement exclu les femmes. Cette interprétation laisse subsister une discrimination tout en affirmant qu'en Christ fut abolie toute discrimination raciale, ethnique et sexuelle (Ga 3,28).

L'Eglise, en maintenant les femmes à l'écart du sacerdoce, paraît défendre une symbolique anthropologique désuète : l'advenue du Règne et son annonce sacramentelle semblent s'y définir à partir de déterminations biologiques. Or la différence qui marque l'être humain se joue dans la relation ; elle ne se cristallise pas dans des formes institutionnelles séparantes. Si toute femme, en raison de son égalité humaine fondamentale avec l'être masculin, peut être responsable de toute institution sociale et politique dans nos civilisations, et que tous louent cet accès à une identique responsabilité comme un progrès considérable dans le monde juridique et politique, on perçoit difficilement comment des arguments anthropologiques fondés sur la différenciation sexuelle justifieraient dans l'Eglise une discrimination qu'ils ne soutiennent pas dans la société, de l'aveu même des responsables ecclésiastiques.¹

L'importance sélective des trois conditions susnommées porte préjudice à la finalité du sacrement de l'ordre. Celui-ci symbolise que le don de Dieu ne vient ni de la communauté ni de soi-même. Il déclare l'immédiateté de l'acte divin. Il désigne, dans un symbole visible, la pré-



Eucharistie, Eglise luthérienne de Norvège.

sence du Christ ressuscité, unique médiateur du don de Dieu. Or ce n'est pas dans les conditions ci-dessus que les communautés perçoivent le mieux cette finalité. Elles la perçoivent dans les qualités d'accueil, d'écoute, de collaboration, qualités indispensables pour une animation féconde et conviviale d'une paroisse. Elles la perçoivent dans le service joyeux et généreux de responsables proches d'elles, qui cheminent à leurs côtés, qui prient et célèbrent avec elles, qui travaillent à *leur union interne, à leur vérité évangélique, à leur communion avec les autres communautés.*

Ni le célibat ni le fait qu'il est de sexe masculin n'expliquent l'attachement que l'on porte à un prêtre, mais bien sa personnalité rayonnante. La finalité du sacrement transparaît dans ses paroles, son ouverture, sa façon de diriger la paroisse et de mettre en valeur les dons de chacun, sa manière de vivre les actes les plus simples, les activités les plus quotidiennes, dans la lumière divine. Il est bien évident que ces qualités si appréciées chez un prêtre peuvent se retrouver chez une femme, chez un homme marié. Or ceux-ci n'ont pas accès au sacrement presbytéral. Ils gèrent la pastorale ordinaire mais sont *écartés de la présidence de la célébration qui symbolise le travail quotidien et mystérieux de l'Esprit, et inscrit dans l'espérance du Règne les actes les plus simples et les activités les plus profanes.* Une distance de plus en plus problématique se creuse entre la vie quotidienne et la vie sacramentelle.

Que se passe-t-il actuellement ? Dans nos régions, les vocations sacerdotales se raréfient. Par contre, les laïcs, après Vatican II, ont mieux compris leur mission de baptisés. Ils s'engagent dans l'évangélisation. Ils sont en contact direct avec les fidèles, ils partagent leurs aspi-

rations, ils les accompagnent dans le concret de leur existence. Mais les uns et les autres sont frustrés de ne pas pouvoir aller au bout de la démarche entreprise car manquent la beauté, la grandeur, la grâce du sacrement. Il faut faire appel à un prêtre qui vient uniquement pour célébrer l'eucharistie ou conférer le sacrement de réconciliation. Cette intervention en cours de route apparaît artificielle. *Une fracture s'instaure ainsi entre la pastorale et la sacramentalité. Elle incite peu à peu les laïcs à penser et à organiser leur action en fonction de l'absence de sacramentalité. Elle donne à soupçonner aux fidèles que la sacramentalité est superflue. Le cas des célébrations dominicales sans prêtre est, de ce point de vue, éloquent : on finit par ne plus ressentir la nécessité d'une célébration sacramentelle.*

Chacun constate la faiblesse du système présent. Il n'en demeure pas moins que l'autorité maintient le statu quo par vénération de la tradition, ce qui est la manière la plus élégante de n'avoir à prendre aucune décision dans une situation qui la requiert. Considérée sans souplesse, de façon défailante, la tradition pétrifie le mouvement dynamique de conversion. Elle enchaîne l'autorité dans une mémoire normative rigide. Elle bloque les requêtes des communautés dans une fixité organisationnelle et administrative préjudiciable.

Une autre voie est possible, sans briser la structure de l'Eglise catholique : elle part du principe que la vitalité du peuple croyant passe avant les habitudes ancestrales. Il est donc urgent de renoncer aux trois conditions citées ci-dessus. Elles ne sont pas en lien direct avec la finalité du sacrement. Elles ne permettent pas de discerner les vocations dont le peuple chrétien a besoin aujourd'hui. Il importe hautement de retrouver le désir de Dieu, lui qui privilégie l'élan évangélique des communautés plutôt que la constitution d'un corps clérical masculin spécialisé. Bien comprise, la tradition a pour rôle de gérer harmonieusement les transformations, de permettre l'engendrement progressif et serein de pratiques nouvelles, pour le bien de l'Eglise, pour sa croissance, pour son rayonnement, dans la fidélité à Celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des temps.

Telle est en substance la réflexion que nous livre Christian Duquoc, un prêtre persuadé de la valeur des sacrements, un prêtre passionné par l'avenir des communautés chrétiennes. Son *déssein est, dans la rigueur parfois difficile de la démonstration, de manifester la grandeur de l'Eglise et le sérieux de la confiance qui lui est faite*. Le père Christian Duquoc croit en l'Eglise. Il aime l'Eglise. Cet amour sous-tend son ouvrage, un excellent document de travail.

Sœur Marie-Rose Genoud
Ursuline, Sion

Votre avis nous intéresse !

Vous pouvez nous adresser vos remarques et vos opinions. Dans la mesure du possible, nous les publierons volontiers dans la rubrique *Libres propos*.

¹ Cette citation ainsi que toutes les suivantes sont tirées de **Christian Duquoc**, *Je crois en l'Eglise, précarité institutionnelle et Règne de Dieu*, Cerf, Paris 1999 (cf. **choisir**, n° 477, sept. 99, p. 36).

... à propos de *Dominus Jesus*

Avec d'autres, j'éprouve une vive irritation et une grande déception face à une Eglise qui pratique autant le double langage. Au cours de certaines visites pastorales, le pape multiplie les déclarations d'ouverture et de dialogue avec les religions chrétiennes et non-chrétiennes. Dans la foulée, il béatifie d'un seul coup de goupillon Pie IX et Jean XXIII. Sa dernière déclaration *Dominus Jesus* exprime cette incroyable prétention de l'Eglise romaine à se prétendre l'unique Eglise du Christ, rejetant dans la marge les autres confessions chrétiennes. Je suis triste pour mes frères et sœurs catholiques, ceux que j'ai côtoyés au long de mon ministère, ouverts à l'altérité, au dialogue, m'associant au service de l'autel, m'invitant à partager et donner ce pain et ce vin, mystères du corps et du sang du Christ. N'avons-nous pas à nous enrichir de nos différences qui marquent nos sensibilités spirituelles dans une recherche commune de la Vérité ?

(...) Cette attitude a été susceptible de créer des séparations douloureuses au cours de l'histoire : l'Eglise orthodoxe à l'aube du 1^e millénaire, l'Eglise réformée au XVI^e siècle, l'Eglise catholique ancienne ou chrétienne au lendemain du concile Vatican I. Qui veut-on ainsi rassurer (et inquiéter du même coup) par une telle rédaction univoque et péremptoire ? (...) Cet esprit de fermeture attriste plus d'un chrétien, catholique ou non.

Jean-Robert Gnaegi, Renens,
responsable de la formation des diacres
pour les Eglises réformées de Suisse romande

Dans le dernier numéro de *choisir*, vous mettez en question le fonctionnement de l'Eglise dans l'éditorial *Eglise de communion ou administration d'exclusion* et dans *Politique des autels*. Je respire quand je lis ces textes ! (...) Vous posez la question de base, où se trouve la vraie Eglise ? Du côté de la déclaration *Dominus Jesus* ou du côté de la grande majorité du peuple chrétien, pasteurs et fidèles confondus ? (...) *Dominus Jesus* constitue une injure pour les croyants à l'Evangile. (...) Cela me rappelle une parole de Zundel : *L'Evangile n'est pas un document, c'est une Personne*. Le document de la curie est donc une injure faite au Christ lui-même. Mais la curie n'en a cure, puisqu'elle détient seule la vérité et que toute contestation de la part des croyants ne peut être qu'une injure à son endroit. (...) Christian Duquoc, ce dominicain frondeur, écrit dans son dernier livre : *Les théologiens (...) discernent rarement ce qui conduit l'Eglise visible à des décisions dont les effets sont pervers : la prétention de ses responsables à la détention de la vérité.* (...)

Ce document me fait honte. Et si je reste dans l'Eglise à cause du cadeau indicible de l'eucharistie, je me rallie par contre à tous ceux qui refusent soumission à la curie. (...) Le Christ visait à ouvrir les cœurs à une parole d'amour et de respect de la conscience et de la liberté humaine.

Pierre Delacoste, Lausanne

Du mot à l'image

par Guy.-Th. BEDOUELLE o.p., Fribourg

Pan Tadeusz de Andrzej Wajda

Les destinées sentimentales d'Olivier Assayas

Beau travail de Claire Denis

Les rapports de la littérature et du cinéma offrent des variations infinies. Les romans, surtout, fournissent des sujets, des intrigues, de précieux cadres historiques ou géographiques. Mais il ne faudrait pas oublier que la littérature du XX^e siècle a elle-même adopté un style, fait de séquences, de dialogues serrés, dont l'origine se trouve dans l'art du scénario de film, de la mise en images. Il y a même des rencontres significatives de la double démarche, lorsque l'écrivain se fait cinéaste ou réciproquement, tels Cocteau, Marguerite Duras, Handke.

Quelques films récents montrent la diversité des approches qui pourtant tournent autour de deux attitudes fondamentales : adaptation ou recréation.

Le chant d'une nation

Pan Tadeusz, tourné par le réalisateur polonais Andrzej Wajda, a connu un succès remarquable dans son pays d'origine. Il est par contre pratiquement passé inaperçu en Europe occidentale où il a été critiqué pour la banalité de ses images.

Adam Mickiewicz a écrit *Messire Thadée* en 1834, à Paris, après l'échec des insurrections polonaises contre la domination russe. C'est un grand poème historique ayant pour cadre la Lituanie qui a vu son sort lié au royaume de Pologne depuis le Moyen Age. A travers l'antagonisme de

deux familles rivales et pourtant alliées contre l'ennemi, c'est, avec beaucoup de lyrisme combiné avec de splendides descriptions réalistes, comme le fameux passage sur la variété et la beauté des champignons, non seulement une histoire d'amour entre les ultimes rejetons des deux clans, mais surtout un message politique sur fond de l'espoir déçu que l'épopée napoléonienne pouvait libérer la nation asservie.

Wajda a délibérément choisi de toucher un grand public tout en respectant le texte puisque ce sont bien les vers de Mickiewicz qui forment le dialogue. Il fallait compenser en quelque sorte ce choix, qui échappe évidemment au spectateur occidental. C'est le rôle de la musique de Wojciech Kilar, belle, entraînante et populaire, passant d'une marche à une valse ou une « polonaise ». C'est la raison aussi pour laquelle les personnages, même secondaires, sont interprétés par des acteurs connus de tous en Pologne. Les amoureux sont, comme il se doit, beaux, jeunes et sympathiques. Une adaptation, donc, dans les limites du genre.

Une saga protestante

Plus encore que le choix d'adapter le roman bien oublié de Jacques Chardonne, *Les destinées sentimentales*, rédigé en 1935 et publié en 1945, décrivant les pro-



«Les Destinées sentimentales», bonheur et nostalgie.

blèmes de cœur et d'argent d'une bourgeoisie provinciale et protestante, c'est le style adopté par Olivier Assayas qui surprend. Ce jeune réalisateur s'est fait connaître par des films plutôt déroutants, au rythme percutant (par exemple *Irma Vep*). Rien de tel ici, avec au contraire un rythme lent et régulier. Cette histoire d'un pasteur issu d'une famille industrielle qui, après un mariage malheureux, trouve un bonheur sentimental et une nouvelle activité dans la porcelaine de Limoges, alors confrontée aux changements sociaux et économiques de l'entre-deux-guerres, a été taxée d'académisme. Une sorte de téléfilm de qualité. Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus difficile que de filmer le bonheur parfait dans les paysages de carte postale d'une Suisse de lacs et de montagnes où l'ancien pasteur va cacher son nouvel amour.

A y regarder de plus près, cependant, Assayas a voulu transcrire l'espèce de mélancolie ambiante du roman, avec son découpage déjà quasi cinématographique et ses répliques denses et elliptiques. Il fallait recréer la nostalgie retenue du roman, centré sur le passage du temps, mettre en valeur et même développer son aspect naturaliste et quasi documentaire, sur la fabrication de la porcelaine par exemple. Si on est attentif, on peut discerner l'ingéniosité de la caméra qui ne se situe jamais de façon convenue dans les scènes rituelles de ce genre de saga (le bal, l'enterrement, le culte, etc.). Assayas a su également tirer parti des personnages secondaires, tous bien interprétés, qui sont loin de livrer leur mystère mais savent le suggérer. Une adaptation qui a préféré la fidélité au spectacle.

Le génie de la récréation

Billy Budd, qu'Herman Melville, le grand romancier américain, écrivit en 1891, juste avant de mourir, ne fut publié qu'en 1924. C'est une histoire assez brève, d'une étonnante puissance tragique et même théologique. Sur un bateau, un jeune matelot, dont l'âme est pure et le physique séduisant, est persécuté sans raison par le maître d'armes sous le regard impuissant du commandant de bord. Benjamin Britten, en composant un opéra sur ce livret, a bien mis en valeur l'aspect christique du thème. *Billy Budd* est l'innocent que la jalousie du mal fera condamner sans qu'intervienne le Père silencieux et affligé.

Claire Denis, qui semble fascinée par les univers masculins et les relations de haine et d'amour (*J'ai pas sommeil*), a repris le thème de *Billy Budd*, sans s'encombrer de la lourde reconstitution d'un navire du XIX^e siècle. Elle a choisi un des rares lieux contemporains qui garde son mystère et son aura romantique, ses traditions de secret, d'honneur et de camaraderie, cimentées aussi par l'intensité de l'effort physique et des dangers affrontés : la Légion étrangère. Par son génie de la récréation, elle a réussi sans conteste l'un des films les plus puissants et originaux qu'on ait vu depuis longtemps.

Aux mots, rares et presque anodins des dialogues, Claire Denis ajoute le langage des images, splendides, fortes, faisant se succéder violence et douceur. Agnès Godard, son opératrice, utilise avec art les âpres paysages de Djibouti. Sans explications inutiles, le film montre les légionnaires au labeur, pliant, usant, rabotant leurs corps dont la musculature est devenue l'instrument. Mais leurs exercices se transforment en chorégraphies lentes, en danses païennes. Au repos, ce sont les exercices ménagers, la cuisine, la lessive et le repassage qui doit être effectué à la perfection. Et c'est aussi la camaraderie

maladroite à cause de l'obstacle de la langue et peut-être de la rudesse des êtres.

Gilles Sentain est un légionnaire parfait. On ne saura de lui qu'une seule chose, c'est qu'il est un enfant trouvé. Il accomplit toutes les tâches qu'on lui demande avec discipline et une sorte d'élégance distante. Mais il se révélera aussi courageux et franc. Il a donc une grâce incontestable et une beauté morale qui le rendent populaire parmi ses camarades. Une scène splendide montre les légionnaires, au sortir d'une nuit de permission, portant Sentain en triomphe dans les rues misérables et désertes de Djibouti et s'éloignant dans le petit matin.

Sentain est aussi estimé, et même aimé, de son supérieur, le commandant Forestier, tout droit issu du *Petit Soldat* de Godard. Il est l'objet d'un amour, sinon d'un désir, du sous-officier Galoup, par les yeux duquel nous voyons les choses. Sentain sert de révélateur, de miroir aux sentiments que Galoup porte à son commandant, et plus précisément à la Légion. Par la provocation et l'injustice, Galoup, en petit chef, voudra vaincre la supériorité morale de Sentain, le punir jusqu'à l'absurde, brisant par là même sa raison de vivre puisqu'il est lui-même expulsé de la Légion. Les forces du Mal se déchaînent, pour finalement échouer devant la pureté symbolisée par l'extraordinaire désert de sel dans lequel Sentain est envoyé.

Galoup préparera son suicide avec la méticulosité, la perfection qu'un légionnaire met à faire son travail. Mais vient une ultime scène, onirique, étrange où Galoup, dans une danse solitaire et rythmée, déploie à son tour une grâce insoupçonnée. Cette fin en manière d'ouverture à une autre dimension, qui empêche de juger, préserve le mystère et atteste comment les images peuvent aller au-delà des mots, sans les trahir.

G.-Th. B.

Les paradis de Charles-Albert Cingria

par Gérard JOULIÉ, Lausanne

Charles-Albert Cingria est né à Constantinople d'une mère polonaise et d'un père italien. Les Français s'imaginent qu'il est Suisse, c'est une chimère : il ne l'est pas, quoiqu'ayant grandi à Genève et ayant participé à l'aventure de la Voile latine avec G. de Reynold et A. Bovy, avant de venir s'installer rue Servandoni à Paris.

A l'âge d'un an, il se trouva ruiné. Il écrit avec un bonheur dans l'expression qui lui est propre. On dirait qu'il nous montre l'autre côté des choses, mais il s'agit plutôt d'une troisième, d'une quatrième dimension. Si lointaine soit-elle, nous la connaissons tous sans le savoir, c'est celle du caprice ou de l'humeur au sens shamanien du terme.

Pour fixer les idées, ce n'est pas un romancier, ni un conteur (quoique très causeur), ni un historien (quoiqu'homme de grand et gai savoir), ni même un poète (quoiqu'à sa manière la poésie même). C'est la fantaisie, la vérité même, mais non sans assurance. C'est un vagabond. Mais la vérité est elle-même vagabonde et insaisissable comme Platon nous l'apprend.

Au physique (car le corps tient une place importante chez Cingria : un corps ailé, transfiguré) cet auteur d'une extrême culture, ce bohémien raffiné et précieux était de petite taille et rond. Enfin, disons qu'il paraissait très large et plus étendu dans l'horizontale que dans la verticale. Il

portait un béret basque, une veste bleue et des pantalons gris. Sa bouche était sinieuse, ses yeux bleus et bulbeux. Sa diction découpait curieusement les mots, comme celle de Michel Simon.

De temps à autre, il faisait une conférence. Il se tenait courbé sur un texte et remuait très vaguement les lèvres, puis se taisait. Il jouait ensuite du clavecin ou du piano. Il connaissait admirablement la musique et le latin médiéval. Max Jacob l'aimait. Il aimait Artaud. C'était un nageur et un buveur infatigable. Ses amis se récriaient sur le merveilleux causeur qui les enchantait bien des soirs. Il est vrai que Charles-Albert y causait comme personne et que de ce talent, son plaisir, il tira subsistance pendant presque toute sa vie, après qu'il eut avec un dandysme infiniment louable fini de gaspiller ce qui lui restait de fortune en achetant des automobiles de grand luxe et en cherchant le moyen de les améliorer. Mais ceux qui l'écoutaient parler, le lisaient-ils ?

Divagations solaires

Voilà pour en finir avec les anecdotes concernant le moins anecdotique et au fond le plus parménidien des hommes. Contes, chroniques, études, histoires, bavardages (à la Diderot), rêveries, vagabondages (à la Jean-Jacques, à la Nerval - un Nerval de

jour opposé au Nerval de la nuit et de la nostalgie), digressions, surtout, son œuvre aurait très bien tenu sous le beau titre de *Divagations*. Le merveilleux chez Cingria, c'est que, par une balance incessante entre la rêverie et la sensation pure, il soit toujours de plain-pied dans le fantastique sans avoir quitté le réel (disons thomiste ou chestertonien) avec aisance et bonhomie. Sa littérature est privée, individuelle même, rétive à toute approche professionnelle - les professionnels ont vidé de son sel un monde qui avait été créé pour des fils de roi et des amateurs - parce que lire Cingria, c'est comme jouer Schumann au piano pour soi. Cela implique une innocence et une ignorance angélique des plis et des replis de la psychologie humaine et de ses miasmes auxquelles bien peu de lecteurs savent atteindre. La littérature de Cingria comporte quelque chose de radical et de violent qui en fait une littérature existentielle plus que morale ou sociale.

Son univers est un univers sans chute et, pour un homme d'une telle énergie, curieusement sans lutte. Un univers qui ignore le conflit et le drame, donc le romanesque. Chacune de ses phrases est un matin du monde. On n'atteint jamais le soir chez Cingria, avec sa fatigue et sa nostalgie. Son catholicisme est total, théologique, liturgique, fulgurant, indubitable, englobant, solaire et musical.

Sur le point de son écriture, je relève de fréquentes inversions, des brisures, des trouvailles phonétiques, et un goût marqué pour le participe présent et les sonorités en «en», ainsi que de plaisantes manies comme ce *ah mais !* et cette accumulation judicieuse d'adjectifs comme on pourrait les trouver dans la bouche d'un épicier victorien qui se livrerait à l'inventaire émerveillé des trésors de sa boutique.

Il possède encore cette singularité de ne jamais parler au conditionnel. Ce qui est est. Tout a un sens et rien ne va jamais mieux. Le monde est plein. C'est un mar-

bre parfait que veine à peine l'arabesque du péché. De quels péchés du reste un homme comme Cingria pouvait-il s'accuser ? Lui qui logeait au centre de l'être, il fit entendre la foudre.

La fugue d'un ange

Quelques apparitions, partout où l'on jouait de l'orgue ou du clavecin. J'oubliais ses fugues en pays fribourgeois, qu'il appelle ses musiques, aussitôt que, pris de trop de fatigue d'esprit, il quittait Paris, comme un autre Jean-Jacques, las de la ville. Comme lui, grand marcheur, avec furie. Encore qu'il fût - par un effet spécial de la grâce divine - capable de laisser s'engouffrer dans l'eau de sa paresse des journées entières, sans qu'on eût l'impression qu'il les eût perdues, ni qu'il en ressentît une ombre de remords. Je vous disais, un ange en visite parmi nous, et qui ne dut jamais s'ennuyer.

Il m'évoque un archer dévoré par la joie et l'ire du trait qu'il perd, lumineux. D'aucun mouvement littéraire, mais s'immergeant de temps à autre dans des courants, il ne fut que lui-même, ingénument, éperdument, violemment. Fut-il même un écrivain ? N'a-t-il rien fait d'autre que de jeter en l'air des paroles que des mains pieuses ont ramassées par terre ? Sa vie fut une fugue. Il fut aussi le contemporain de Dante et des gentils poètes provençaux de la cour du gracieux roi René. Il était la liberté même et terriblement seul. Qu'il est triste de le perdre de vue.

G. J.

Charles-Albert Cingria, *La Grande Ourse*, Gallimard, Paris 2000, 94 p.

Collectif, *Charles-Albert Cingria. Erudition et liberté. L'univers de Cingria*, Gallimard, Paris 2000, 506 p.

Il fut une visite de Dieu

Covarrubia Castellon, Alberto Hurtado s.j. *Les fondations du Royaume*.*

Cette biographie d'un jésuite chilien de la première moitié du XX^e siècle m'a touché et interpellé profondément. Son histoire s'insère dans la situation politique, économique et sociale de son pays aux prises avec toutes les contradictions, erreurs et contrevérités des idéologies modernes. Un immense pays, catholique en majorité, où la hiérarchie est divisée, hésitante, les convictions religieuses des bien-pensants en porte-à-faux avec leur comportement. Une atmosphère qui ne nous est pas étrangère malgré le souffle puissant du concile ; sa formation intellectuelle et religieuse très semblable à celle que j'ai reçue et partagée avec de nombreux compagnons. En 1994, quarante-deux ans après sa mort, le pape Jean Paul II a dit de lui à l'occasion de sa béatification : *Il fut une visite de Dieu à sa patrie.*

Comme beaucoup de jésuites, dans un premier temps, il travailla auprès des adolescents afin de *graver profondément l'image du Christ dans l'esprit des jeunes*, d'aider chacun à réaliser qu'il a à prendre sa place dans l'univers, Corps mystique du Christ. D'où l'unique question à se poser : *Seigneur, que veux-tu que je fasse pour réaliser ton projet ?* La vérification est au creux de soi, là où se murmure : *content, Seigneur, content.*

Homme d'action, attentif aux composantes multiples du réel, il conclut que *l'Action catholique ne vise rien moins qu'une transformation complète des individus et du milieu sous l'inspiration de l'Esprit de Jésus-Christ.* Comme penseur, il dénonça aussi bien le capitalisme que le communisme et chercha une troisième

voie, au service exclusif de l'homme. *Etre catholique, c'est être social*, disait-il en 1943 devant six mille jeunes. Inévitablement, il devint signe de contradiction pour tous les partis politiques, et suspect pour des éléments de la hiérarchie. Fort de sa foi, il plaida pour la liberté de vote des catholiques et resta, néanmoins, dans la véritable obéissance.

Par une nuit froide et pluvieuse d'octobre 1944, *un pauvre homme atteint d'une angine aiguë, grelottant en manches de chemise et qui n'avait pas où s'abriter* s'approcha de lui. Effet de choc ! Quelques jours après, prêchant à des dames, il leur demanda pardon de ne pas leur avoir révélé plus tôt que *le Christ erre dans nos rues dans la personne de tant de pauvres qui souffrent, malades, expulsés de leur mesure... Le Christ n'a pas de maison...* Immédiatement, elles lui offrirent bijoux et argent, début de son œuvre, *Le Hogar de Cristo*,¹ dont le développement se révèle prodigieux pour la conversion et la croissance en humanité et sainteté d'une multitude de nantis aussi bien que d'exclus.

Homme ordinaire. Devenu visite de Dieu.

Jean Nicod s.j.

*Lessius, Bruxelles 2000, 152 p.

¹ Ce mouvement de solidarité gère aujourd'hui un budget de plus de 38 millions de dollars, assurés par les cotisations mensuelles de plus de 517 000 Chiliens, par d'autres dons et par une aide financière de l'Etat et de plusieurs entreprises (site internet : www.hogardecristo.cl).

Récits d'un Evangile

Martin Luther King, *Autobiographie**

Martin Luther King, *Minuit, quelqu'un frappe à la porte, Sermons***

Il y a des figures historiques que j'aurais aimé rencontrer. Martin Luther King est l'une d'elles. La lecture de son autobiographie et de ses sermons m'a nourri et impressionné profondément. Le récit de sa vie et de son combat est vraiment un Evangile. Au fil des pages, des lieux saints d'où sourd l'appel intarissable à une plus grande justice se dessinent. Des acteurs se font catalyseurs de la grâce divine. La trame d'un récit pathétique, tissé de quotidien aux couleurs de sang sur fond vert (espérance contre toute espérance oblige !) invite le lecteur au *mea culpa* prononcé dans la certitude de l'amour divin. La même fin survenue au prophète galiléen et au pasteur de Géorgie a ouvert des torrents de vie nouvelle pour leurs adhérents. C'est ainsi que les Bethléem, Cana et autre Béthanie sont devenus Montgomery, Albany, Birmingham, véritables matrices d'une renaissance pour des millions de Noirs américains. Et les mêmes rencontres et miracles y ont eu lieu. Les Pierre, Jean et Jacques de cet Evangile pour la libération des opprimés s'appellent Rosa Parks, Bill Ming, Hubert Delaney, Coretta Scott... Et les mêmes rôles et vocations se sont noués.

L'*Autobiographie* de Martin Luther King est divisée en 32 chapitres introduits par de succincts repères historiques. Les événements défilent sous les yeux avec émotion. La tension monte page après page, le lecteur est tenu en haleine par l'authenticité des mots mêmes de Martin L. King. Ses doutes, ses colères, ses émotions, ses coups de cœur, ses moments grandioses comme

ses instants sans couleur sont rapportés par ce prophète qui se sait avant tout pasteur et donc chrétien. La foi, dans les veines de King, est devenue sève vivifiante et combative, mais toujours avec cet arôme christique de l'amour du prochain et de la non-violence des Béatitudes.

La traduction est bien faite, alternant narration biographique, extraits de sermons et passages de discours officiels. Les notes en bas de page, clairsemées, sont parfois éclairantes sur l'histoire propre des Etats-Unis, et parfois redondantes quand elles explicitent les expressions et abréviations américaines, au demeurant compréhensibles pour tout un chacun qui maîtrise dix mots d'anglais courant. La bibliographie est une mine de renseignements.

Ce qui, dans ses débuts, n'est qu'un arrière-goût se transforme en véritable malaise au cours de la lecture, à savoir l'apathie, le désintérêt, l'indifférence des milliers de chrétiens blancs face au calvaire, que dis-je, à la résurrection de millions de chrétiens noirs. En effet, ce silence complice n'est pas sans rappeler la foi de Pierre, toute d'un bloc, voire téméraire, mais qui chancelle et s'effrite à la première occasion de témoignage. Et comme Pierre, la race blanche de l'espèce humaine n'aurait-elle pas besoin de confesser trois fois, ouvertement, son amour

* Textes réunis par Clayborne Carson, Bayard, Paris 2000, 480 p.

** Bayard, Paris 2000, 236 p.

du Christ et du prochain, lorsque l'on regarde l'histoire de l'humanité et les dégâts innommables de la colonisation européenne... ?

Avec les *Sermons* de Martin Luther King, un aperçu plus rhétorique, institutionnel du personnage est offert. Au gré des onze prêches du pasteur noir, introduits chacun par des membres du clergé des différentes confessions chrétiennes - Desmond Tutu, Billy Graham et Théodore Hesburgh entre autres -, l'image du King universel, militant passionné de justice par amour pour les hommes est complétée par celle du prédicateur dans sa paroisse locale. Répartis chronologiquement, les sermons nous dévoilent son apprentissage de la congruence entre parole et action, expérience fortement christique par ailleurs.

Paroles et actes

Le lecteur va peut-être être dérangé par les insertions répétitives des exclamations de l'assemblée - les sermons ont été pour la plupart retranscrits à partir d'enregistrements - qui ponctuent les paroles du saint. Au-delà de la façon baptiste de prêcher en suscitant la réaction onomatopéique de la communauté, c'est le secret de M. L. King d'avoir osé et réussi à engager le dialogue avec les bourreaux et les victimes et de l'avoir maintenu jusqu'au don de sa vie !

Croyez ce que vous lisez, enseignez ce que vous croyez et vivez ce que vous ensei-



M. L. King, avec son fils Dexter, 1966.

gnez, dit l'évêque au nouveau diacre. Cette formule s'applique magnifiquement à la vie et au témoignage de Martin L. King. Ces deux ouvrages m'ont passionné pour la leçon qu'ils me donnent, à moi, Blanc européen et chrétien : on *devient* un disciple du Christ au rythme des choix et décisions dans sa vie. Je ne *suis* pas chrétien parce qu'un biotope social, culturel et historique m'a fait naître en milieu catholique romain, luthérien ou grec orthodoxe ! Martin L. King est devenu un saint par sa toujours plus grande conformité à l'Évangile de la justice et de l'agapè ! Il a été, avec tous les autres ouvriers de la première heure, collaborateur de l'action divine chantée au Magnificat. Deux ouvrages à lire absolument si l'on veut devenir encore plus ami(e) de Jésus-Christ !

Thierry Schelling s.j.

Fin de vie

LA PRÉSENCE PURE

par Christian Bobin

Le temps qu'il fait, Cognac 1999, 70 p.

Avec la délicatesse et la poésie que nous lui connaissons, l'auteur aborde ici un problème très douloureux. Celui de la fin de vie d'un père atteint de la maladie d'Alzheimer. Il lui rend visite chaque semaine, en compagnie de sa mère parfois, le plus souvent seul. Dans ce face à face avec un être aimé qui maintenant fait partie de ces pensionnaires *qui se regardent sans se voir, sans se parler, le dos courbé comme des poupées à la tête cassée*, un mot s'impose à lui, un mot qui semble planer dans ce lieu : «enfer». Alors que dehors, la première neige sur l'arbre qu'il voit de la fenêtre lui parle *d'ange qui aurait atterri là et qui cacherait ses mains blanches pour ne pas trahir sa noble origine*. Ciel et enfer se succèdent entre jardin et Maison de long séjour où l'on meurt à petit feu.

Cette maison, il la connaît à son odeur, celle de la sueur de la mort sous l'hygiène affichée de la vie. Son père parfois fronce les sourcils, cherche une réponse à une question, ne la trouve pas et murmure : *Il y a une tombe en moi*, puis oublie ce qu'il vient de dire.

En fils aimant, il arrive à un terrible constat, une chose simple qu'il a mis si longtemps à apprendre : il est impossible de protéger du malheur ceux qu'on aime. Le malheur du

père l'obsède, il en vient à rêver que Dieu était atteint de la maladie d'Alzheimer, qu'il ne se souvenait plus du nom ni du visage de ses enfants, qu'il avait oublié jusqu'à leur existence. Il voit la mort qui chaque nuit s'assied au chevet d'un patient de la Maison de long séjour, murmure le prénom de l'un d'entre eux qui se lève et la suit sans un mot. Un jour, il voit dans les yeux de son père une lumière qui ne doit rien à la maladie et il pense qu'il faudrait être un ange pour la déchiffrer. Le livre s'arrête là... comme en suspens. L'auteur ne précise pas si son père, ainsi vêtu de lumière, est entré dans l'éternité.

Marie-Luce Dayer

MOURIR RASSASIÉ DE JOURS

Dédramatiser la fin de vie

par Jean-Claude Besanceney

Desclée de Brouwer, Paris 2000, 170 p.

Un livre de réflexions sur la vie et sur la mort. Le «mourir» dont il est question dans cet essai ne concerne pas directement le décès d'autrui mais notre propre mort, celle que nous imaginons ou celle qui, un jour, nous surprendra. A partir de l'expression biblique *mourir rassasié de jours*, attribuée à Abraham, Isaac, David et Job, l'auteur, théologien attentif aux situations de fin de vie, nous livre des interrogations sur la manière dont notre vie peut être, dès maintenant, comblée, remplie, satisfaite, accomplie. Alors que l'espérance de vie augmente et que

la proportion des personnes âgées s'accroît, le lecteur est invité à explorer la face cachée de son existence quotidienne, celle qui l'inquiète, le préoccupe, l'angoisse et dont la Bible précise qu'elle est à *goûter* comme on apprécie un repas amical qui effectivement se terminera.

Au-delà du déni de la mort ou de sa dramatisation, en compagnie de Blaise Pascal, de Michel de Montaigne, de Rainer-Maria Rilke, de Georges Bernanos, de Marguerite Yourcenar, de Louis Aragon, une voie de sagesse s'ouvre sur notre relation à ce monde, aux autres, à la culture et à la préparation intérieure de notre départ ultime. La route vers la porte étroite du passage à l'absolu nous est indiquée par Paul, François, Thérèse, Claire et tant d'autres passionnés de Dieu. Au fil des pages, qui n'occultent pas les déchirements de la souffrance, notre regard sur la mort s'apaise. Ce chemin de paix constitue assurément une propédeutique à notre dernier passage.

Louis Christiaens

LA MORT

par Marie-Hélène Encrevé-Lambert

Bayard, Paris 1999, 142 p.

Destiné avant tout aux parents et éducateurs, ce petit livre est un excellent outil pour aider un jeune enfant (de 0-7 ans) et sa famille à affronter le problème de la mort. Sujet délicatement traité par une psychanalyste qui émaille son texte de paroles d'enfants, et qui insiste surtout sur le besoin de l'enfant d'être

aimé encore plus en ces moments difficiles pour lui.

L'auteur parle de la mort, des premières séparations, du deuil avec des mots très justes et très vrais qui peuvent être de réelles pistes de réflexion pour les adultes. Avec amour et tendresse. Une excellente bibliographie de littérature enfantine et d'ouvrages de référence est proposée en fin de volume et ouvre ainsi de nouvelles perspectives.

Françoise Berlier

VIVRE LA MORT

Voyages à travers les traditions

par Djénane Kareh Tager
Félin/Philippe Lebaud, Paris 1999, 248 p.

Il y a quelques décennies à peine, les funérailles étaient un moment de socialisation intense en Occident. Les choses ont bien changé. On meurt rarement chez soi, au milieu des siens, mais le plus souvent à l'hôpital. Dans ce lieu, la mort est souvent ressentie comme un échec. Pourtant, depuis que les soins palliatifs ont vu le jour, les attitudes vis-à-vis de la mort sont en train d'évoluer. Le discours sur la mort et sur l'au-delà redevient possible. Or, du fait de la mondialisation, de la multiplication des échanges entre croyances et cultures, les réponses aux grandes interrogations métaphysiques, celles qui concernent le sens de la vie, n'ont plus une réponse unique.

Cet ouvrage propose un périple à travers les différentes traditions religieuses. L'expli-

cation des rites au moment de la mort et des funérailles permettra aux lecteurs de se familiariser avec «le mourir» dans toute son extension : depuis l'annonce de l'issue fatale jusqu'aux scénarios de l'après vie. De nombreux textes sacrés illustrent les explications.

L'auteur nous invite à considérer la mort comme le moment le plus important de la vie.

Marthe Hofstetter

Spiritualité

LA SANTÉ, UN DÉFI SPIRITUEL

par Anselm Grün
et Meinrad Dufner
Médiaspaul, Paris 2000, 128 p.

L'Eglise a par trop abandonné le corps à la médecine. Elle s'est presque exclusivement préoccupée du salut de l'âme et non de la santé du corps et de l'âme. Le ton est donné.

Pour les auteurs, deux moines bénédictins, théologiens et psychothérapeutes expérimentés, il s'agit de proposer une spiritualité qui tienne mieux compte de l'unité de l'âme et du corps. Car le corps est d'ordinaire l'expression de l'âme, et, à le négliger, on court le risque de vivre en marge de sa propre réalité. Les conséquences en sont funestes, car le corps exprime ce que notre âme refuse de s'avouer. C'est ainsi que la maladie est souvent un message qui dénonce nos zones d'ombre, nos refoulements.

La grande tradition monastique a toujours privilégié une

discipline de vie comme élément décisif de l'équilibre somatique. Avec beaucoup d'à propos, les auteurs rappellent une série de règles, applicables à toute personne, indépendamment de son état de vie : rythme biologique, alimentation saine, organisation du travail et des loisirs, rites quotidiens, sommeil, intégration de la sexualité, etc. L'attention portée au corps évite la démesure, ce piège dans lequel tombent facilement les personnes qui confondent un idéal de perfection païenne avec la suite du Christ. Une saine spiritualité est mystagogique et non moralisante, libératrice, solidaire et non solitaire, ouverte au monde, en quête de Dieu plus que de sensations, globale et humble. Une fois encore les auteurs se montrent des guides avisés et pleins de sagesse. Les lecteurs de ce petit livre bien-faisant n'auront pas de peine à en convenir.

Pierre Emonet

CHERCHER JESUS

par Marcel Légaut
Cerf, Paris, 268 p.

Auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur la vie spirituelle et l'avenir du christianisme, Marcel Légaut (1900-1990) a toujours été fasciné par Jésus, l'homme de Nazareth, le Crucifié. Professeur d'université à Rennes puis à Lyon, il a choisi à quarante ans d'abandonner la vie protégée d'une carrière universitaire pour celle de paysan dans les Préalpes françaises. Dix ans

avant sa mort, l'ancien professeur confiait à un ami : *Il me reste à écrire un livre sur Jésus.*

Ce livre existait déjà. Il suffisait de rassembler ce qui était dispersé dans son œuvre. Des proches de Marcel Légaut, familiers de son œuvre, ont retrouvé ces éléments. Ce livre rassemble des textes extraits de quinze ouvrages. Il présente l'essentiel et le meilleur de celui qui n'a eu de cesse d'essayer d'*entrer dans l'intelligence de Jésus à la lumière de (sa) propre vie* et qui n'hésita pas à sacrifier une carrière universitaire pour se consacrer à une recherche intérieure exigeante. Ceux qui portent un réel intérêt à Jésus peuvent trouver dans cet ouvrage, le témoignage fraternel d'un chercheur qui n'a pas hésité à livrer sa quête de Jésus-Christ, vrai homme et vrai Dieu, à travers ses écrits et ses conférences.

François Le Roux

Figures d'Eglise

« JE VOUS APPELLE MES AMIS »

par Timothy Radcliffe
Cerf, Paris 2000, 322 p.

Voilà un livre rafraîchissant, une véritable bouffée d'air frais dans le climat morose et un peu étouffant du monde ecclésiastique catholique. Le frère Timothy Radcliffe, jeune

supérieur général des dominicains, répond avec beaucoup de spontanéité aux questions que lui pose le journaliste Guillaume Goubert. Il parle de sa vocation, des intuitions qui l'ont décidé à devenir dominicain et qui le soutiennent encore, de la vie religieuse face aux requêtes de la jeunesse actuelle, de l'Eglise contemporaine et de ses crises, de sa manière d'exercer le gouvernement, des grandes questions qui agitent les croyants. A chaque page, on est séduit par la liberté dont il fait preuve, son sens de l'humour, la profondeur et l'originalité de ses remarques. Si, en bon dominicain, il a consacré sa vie à prêcher la vérité, son langage est merveilleusement actuel. Plein d'humanité, il éclaire, réchauffe et libère.

Une bonne partie de l'ouvrage (les deux tiers) recueille une série de ses écrits. Bien qu'adressés en priorité aux membres de son ordre, ils traitent de questions qui préoccupent plus largement la vie consacrée.

Ses propos raviront bien d'autres religieux et religieuses et éclaireront ceux et celles qui sont en charge d'une communauté chrétienne. Son enseignement sur l'intégration de la vie affective et de la sexualité dans une vie de célibat consacré peut être considéré comme un des apports récents les plus judicieux et utiles sur le sujet. Un livre pacifiant pour tous.

Quant aux jeunes qui se posent des questions sur la voie dominicaine, ils y trouveront bien des réponses.

Pierre Emonet

CLAIRE DE RIMINI Entre sainteté et hérésie

par Jacques Dalarun
Payot, Paris 1999, 286 p.

Le Moyen-Age, aux XIII^e et XIV^e siècles connaît des soubresauts de tous ordres ; nous sommes dans la région de Rimini - Assise. L'auteur, érudit, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS), a la plume facile. Il décrit par le détail le comportement de la hiérarchie, les intrigues politiques, la mentalité religieuse, la densité de vie chrétienne (St François d'Assise, Ste Claire, Marguerite de Cortone, Angèle de Foligno...), le contexte social, la place de la femme, etc.

Claire de Rimini (1260-1326), béatifiée en 1785, témoigne d'un amour inconditionnel du Christ souffrant ; après une vie désordonnée, elle se marginalise par ses excès au point d'être soupçonnée d'hérétique. Fondatrice d'une communauté, elle imprime une forte empreinte à son époque. L'ouvrage, étayé de nombreuses références et justifications, présente sa vie dans un contexte historique bien documenté.

Willy Vogelsanger

Babin Pierre, Zukowski Ange-la Ann : Médiàs, chance pour l'Évangile. Un dialogue. *Lethiel-leux, Paris 2000, 236 p.*

Bellet Maurice : La chose la plus étrange, manger la chair de Dieu et boire son sang. *Desclée de Brouwer, Paris 1999, 242 p.*

Bobrinskoy Boris, Egger Maxime : La compassion du Père. *Cerf, Paris 2000, 206 p.*

Couture André : La réincarnation. *Cerf, Paris 2000, 126 p.*

Deschodt Eric, Lattès Jean-Claude : Le seul amant. Roman. *Seuil, Paris 2000, 434 p.*

Frédéric Frié Jacqueline : Transparences. Poèmes. *Desclée de Brouwer, Paris 2000, 176 p.*

Gardeil Pierre : La monnaie du pape. Eloge des indulgences. *Ad Solem, Genève 2000, 148 p.*

Groschel Benedict J. : Passages spirituels. Psychologie du développement spirituel. «Pour ceux qui cherchent». *Béatitudes, Nouan-le-Fuzelier 2000, 264 p.*

Grün Anselm : Chemins de liberté. La vie spirituelle, pratique de la liberté intérieure. Médias-paul, Paris 2000, 128 p.

Grunewald Jacquot : Chalom, Jésus. Lettre d'un rabbin d'aujourd'hui au rabbi de Nazareth. *Albin Michel, Paris 2000, 236 p.*

Lecompte Denis : De lui jaillit la vie. *Fayard, Paris 2000, 170 p.*

Louvencourt Jean-François de : Prier 15 jours avec le Père Kolbe. *Nouvelle Cité, Montrouge 2000, 124 p.*

La lyre jésuite. Anthologie de poèmes latins (1620-1730). Ouvrage collectif [30771]. *Droz, Genève 1999, 286 p.*

Mello Anthony de : Une minute de sagesse. *Desclée de Brouwer, Paris 1999, 128 p.*

Mello Anthony de : Une minute d'humour. *Desclée de Brouwer, Paris 1999, 200 p.*

Merias Jules : La voie du franc-maçon. Techniques initiatiques de la franc-maçonnerie spéculative. *Dervy, Paris 2000, 176 p.*

Montclos Christine de : Un pèlerin politique. Les voyages de Jean Paul II. *Bayard, Paris 2000, 228 p.*

Pinckaers Servais : La spiritualité du martyre... jusqu'au bout de l'amour. *Saint-Paul, Versailles 2000, 156 p.*

Potin Jean : La Bible rendue à l'histoire. *Bayard, Paris 2000, 696 p.*

Soubrier Jean-François : Prier 15 jours avec Sainte Jeanne de France. *Nouvelle Cité, Montrouge 2000, 122 p.*

Moreschini Claudio, Norelli Enrico : Histoire de la littérature chrétienne antique, grecque et latine. I. De Paul à l'ère de Constantin. *Labor et Fides, Genève 2000, 510 p.*

La reconnaissance des couples homosexuels. Enjeux juridiques, sociaux et religieux. Ouvrage collectif [30962]. *Labor et Fides, Genève 2000, 152 p.*

Sara Jean-Pierre : Jésus avant l'Église ou l'Évangile du III^e millénaire. *L'Harmattan, Paris 1999, 384 p.*

Schaller Hans : Wenn Vergeben schwer fällt. *Grünewald, Mainz 1999, 102 p.*

Schimmel Annemarie : L'islam au féminin. La femme dans la spiritualité musulmane. *Albin Michel, Paris 2000, 224 p.*

Stucki Pierre-André : Le protestantisme et la philosophie. La croisée des chemins. *Labor et Fides, Genève 1999, 128 p.*

Trocmé Etienne : L'Évangile selon saint Marc. *Labor et Fides, Genève 2000, 416 p.*

La vie de couple au fil des ans. Ouvrage collectif [30859]. *Feuilles familiales, Malonne 2000, 120 p.*

La vocation de responsable. Appelé, formé, envoyé. Ouvrage collectif [30786]. *Béatitudes, Nouan-le-Fuzelier 2000, 186 p.*

Walser Robert : Porcelaine. Scènes dialoguées II. *Zoé, Carouge 2000, 62 p.*

Zundel Maurice : Le problème que nous sommes. La Trinité dans notre vie. *Fayard, Paris 2000, 330 p.*

Ces livres peuvent être empruntés au

CEDOFOR

une bibliothèque spécialisée dans les questions religieuses

du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

18, r. Jacques-Dalphin
1227 Carouge

Quelques rêves

A Marie-Claire et Maurice Auffer

Qui n'a pas rêvé, une fois dans sa vie, qu'ayant à jouer un rôle important dans une pièce, il constate, le soir de la première, terrorisé, qu'il ne sait pas un traître mot du texte qu'il est censé interpréter. Ce qui, précisément, m'est arrivé, l'autre nuit. Mais avec quelques particularités, tant plaisantes que significatives, m'incitant à en parler ici.

Voilà. Je me trouve, avec quelques acteurs, deux heures environ avant la première, au rendez-vous convenu, dans un état d'angoisse et de consternation sans borne en me rendant compte que je ne sais pas une seule réplique du personnage que je dois incarner. Et le théâtre dans lequel nous sommes réunis est pour le moins bizarre. Quelque chose, à première vue, comme une scierie désaffectée où règne le plus grand désordre : poutres et planches entassées ici et là, billots, chaises dépareillées, une table bancale, etc. Et, par terre, une épaisse couche de sciure. Je ne sais pas, à vrai dire, si c'est la scène ou les coulisses. Reste qu'à un moment donné, au comble toujours de l'angoisse, j'avise un des acteurs, qui se trouve être un professeur d'anglais que j'avais connu jadis, et à qui je ne peux m'empêcher de demander si mon rôle comporte beaucoup de répliques. Il me rassure en disant qu'il n'y en a quasi pas. Je veux bien, mais tout de même... Or, dans mon désarroi, je me vois entouré de charmantes jeunes actrices à qui je fais part de mes inquiétudes ; et qui s'efforcent de me tranquilliser. L'une d'elles allant même à m'apporter un verre de rikiiki pour me donner courage. Et en me gratifiant d'un vraiment sympathique sourire. Lequel me vaut aussitôt l'intervention d'une ancienne amie à moi, dont l'esprit sarcastique n'a d'égale que la jalousie, et qui, me voyant gracieusement entouré, me dit suavement : «Eh bien, j'apprendrai moi aussi à ne pas manquer des occasions.» Merci.

Mais l'heure déjà était venue de nous diriger vers ce qui devait nous tenir lieu de scène. Et il fallait, pour cela, nous enfoncer dans l'obscur scierie. Où, en raison de ma légendaire myopie, je ne cesse de buter sur tout ce qui se présente, trébuchant, bousculant ou renversant un vieux fauteuil, un tabouret. Or, en ces instants mêmes - et voilà une des particularités annoncées - cette série de maladresses, dues à ma vue défaillante, jointe à ma parfaite ignorance du texte, loin d'ajouter à mon anxiété, m'a, de manière surprenante, fait penser que tout cela, au lieu de me desservir auprès des spectateurs, allait être reçu par eux comme faisant partie du rôle à moi dévolu de bouffon, et que ma désopilante prestation me vaudrait un triomphe et une grêle d'applaudissements. Comme quoi, même en rêve, illusions et vanité pas mortes.

P ar malheur, et peu rassuré malgré tout par les propos du professeur-acteur, au moment de devoir, dans la scierie toujours, grimper sur une échelle - autre surprise - se dressant devant nous, je demande encore à un grand jeune homme, nonchalant et cordial, me précédant sur ladite échelle, si mon rôle, effectivement, ne comportait aucune réplique. «Ça m'étonnerait - me dit-il avec le plus grand calme - car rappelez-vous que, dans la pièce, vous me surprenez au lit avec votre femme... Vous serez bien obligé de me dire quelque chose». Dieu soit loué, je me suis réveillé juste avant le lever du rideau.

B ien entendu, je ne vais pas vous assommer avec une interprétation symbolique de ce rêve. Me méfie d'ailleurs de ce genre d'exercice. Ce qui compte avant tout, pour moi, dans un rêve, c'est, plus que la péripétie qui s'y déroule, sa tonalité de base pour ainsi dire : angoisse, terreur ou allégresse, confiance. Et puis il y a les indications que les rêves nous donnent sur un régime qui échappe à l'espace et au temps. Je dirai enfin que s'il y a de grands rêves de vie, où on peut lire notre destin (j'en ai fait), il y a aussi des rêves hautement comiques ; les uns sur fond sinistre, et d'autres, libérateurs.

P ermettez, pour finir, que j'en rapporte deux ici. Tout à fait, de ce point de vue, représentatifs. Pour le premier, c'était pendant la guerre. Les Allemands avaient occupé la Suisse. Et comme j'avais aidé, à Genève, des résistants français, et que je me savais recherché, je m'étais réfugié dans une maison de campagne appartenant à des amis de ma mère, et où j'allais parfois, adolescent, jouer au tennis. C'est là donc qu'un jour, regardant par une fenêtre (fermée bien sûr) au premier étage, qu'est-ce que je vois ? Le portail du jardin tout à coup s'ouvrir, laissant passer une colonne de motocyclistes S.S. Venant, pour sûr, perquisitionner dans la villa. Terreur. Cela dit, ce qui me frappe, à leur vue, c'est que, sous leur terrible casque, il y a comme une protubérance. Que j'ai d'abord prise pour un masque à gaz. Mais en y regardant mieux, que vois-je ? Qu'en lieu et place de visage, chacun de ces hommes a un énorme groin. «Tiens, me dis-je, des cochons motorisés». Astucieux certains rêves. Non ?

E t pour l'autre séquence onirique, ceci. Je sors du Musée d'art et d'histoire, à Genève. Mais ce n'est pas Genève. Or, je n'ai pas fait trois pas, que je vois soudain un molosse se précipiter vers moi, dont je ne doute pas que, dans la seconde qui suit, il va me déchiqueter. Déjà en effet il bondit, lorsque, tout à coup, et comme se ravisant, il s'assied sur son arrière-train, et, me dévisageant, me dit : «Je ne savais pas que tu étais Grec».

Devant la mort qui brise la parole,
devant la séparation qui rompt le partage,
Toi, Parole semée d'où germe la vie,
Ôte de nos bouches le goût de la révolte.

Devant tant de souffrance,
de silence et d'angoisse,
notre cœur a frémi.
Toi le Seigneur des vivants,
Celui qui achève notre résurrection,
conduis-nous vers la lumière.

Devant le vide d'une absence,
devant le vertige du doute et de la négation,
Toi qui bat au cœur de tout homme,
fais-nous découvrir la vie dans toute sa profondeur
dans une espérance chaque jour renouvelée.

Silence et parole ont tissé au long des mois passés
les fils enchevêtrés des regards qui se croisent,
des mains qui se serrent,
des cœurs qui s'interpellent
dans le secret de nos rencontres.

De la trame de nos partages a jailli une lumière
dans nos cœurs aujourd'hui alourdis de tristesse.
Que cette lumière, si vacillante soit-elle,
ne s'éteigne jamais,
qu'elle soit toujours la flamme qui nous rallie,
dans l'amitié partagée.

Marie-Thérèse Bouchardy



L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN

Théâtre du Bâtiment des Forces Motrices - Genève

Adaptation : Jean-Bernard Livio
Mise en scène : Pierre-Alexandre Jauffret
Interprétation : Richard Vachoux avec plus de 100 figurants

Du mardi 7 au dimanche 12 novembre, à 20 heures
Samedi 11 et dimanche 12 novembre, à 15 heures

Billetterie : Point de vente TicketCorner : 40.- 30.- 20.-
ou par tél. : 0848 800 800

Renseignements : Tél. (022) 827 46 76
Web : www.choisir.ch/apocalypse
E-mail : apocalypse@choisir.ch